



CONTRAT DE VILLE DE DLV Agglo 2024 - 2030

Engagements Quartiers 2030

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

04 92 70 34 00



Marc CHAPPUIS,
Préfet des Alpes de
Haute Provence.

“ Le nouveau Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » de Manosque donne un cap nouveau à la politique de la ville en sortant d'une logique réparatrice pour viser désormais une approche émancipatrice qui donne aux habitants des quartiers prioritaires les moyens de s'épanouir et de construire leur avenir.

Les solutions passent avant tout par l'école et par l'emploi. Mais aucune ne suffit à elle seule ; la réponse ne peut être que globale et demande de mobiliser l'ensemble de politiques publiques pour construire ce nouvel avenir. C'est ce que propose ce nouveau Contrat de Ville. Il s'agit d'une véritable feuille de route pour l'avenir de nos quartiers, élaborée en concertation étroite avec les habitants, les associations et l'ensemble des acteurs institutionnels concernés. Je suis convaincu que, par une mobilisation collective et une volonté affirmée dans la durée, nous pouvons faire de ces quartiers des espaces de vie dynamiques, inclusifs et attractifs.

Parce que c'est tous ensemble que nous bâtirons un avenir meilleur pour les habitants des quartiers prioritaires de Manosque. ”



Camille GALTIER,
Maire de Manosque,
Président de
DLVAgglo

“ Depuis 2014, DLVAgglo développe avec l'appui incontestable de l'État et de la Ville de Manosque sa stratégie en matière d'accompagnement social, sociétal et économique des habitants des quartiers prioritaires de la ville de Manosque. Alors, lorsque nous devons rédiger un nouveau Contrat de Ville, c'est pour nous l'occasion de remettre en question ce qui a été fait jusqu'à présent.

En effet, ce document cadre aura comme principal objectif d'encourager et de permettre la réinsertion économique des habitants de nos deux quartiers prioritaires manosquins. Le pilier économique, longtemps mis en arrière-plan dans la stratégie de reconquête de ces quartiers fragiles, doit permettre une réinsertion sociale réussie.

Je n'oublie pas non plus l'animation de ces quartiers qui méritent toute notre attention. Être présent au quotidien et répondre aux besoins des familles et des populations fragiles est un devoir commun que nous devons maintenir et améliorer.

Les nombreux projets de la Ville et de l'Agglomération dans ces quartiers que ce soit en matière d'aménagement urbain, d'infrastructure sportive et culturelle ou encore de renouvellement d'habitat n'a qu'un objectif : encourager les dynamiques en place et effacer les différences. ”



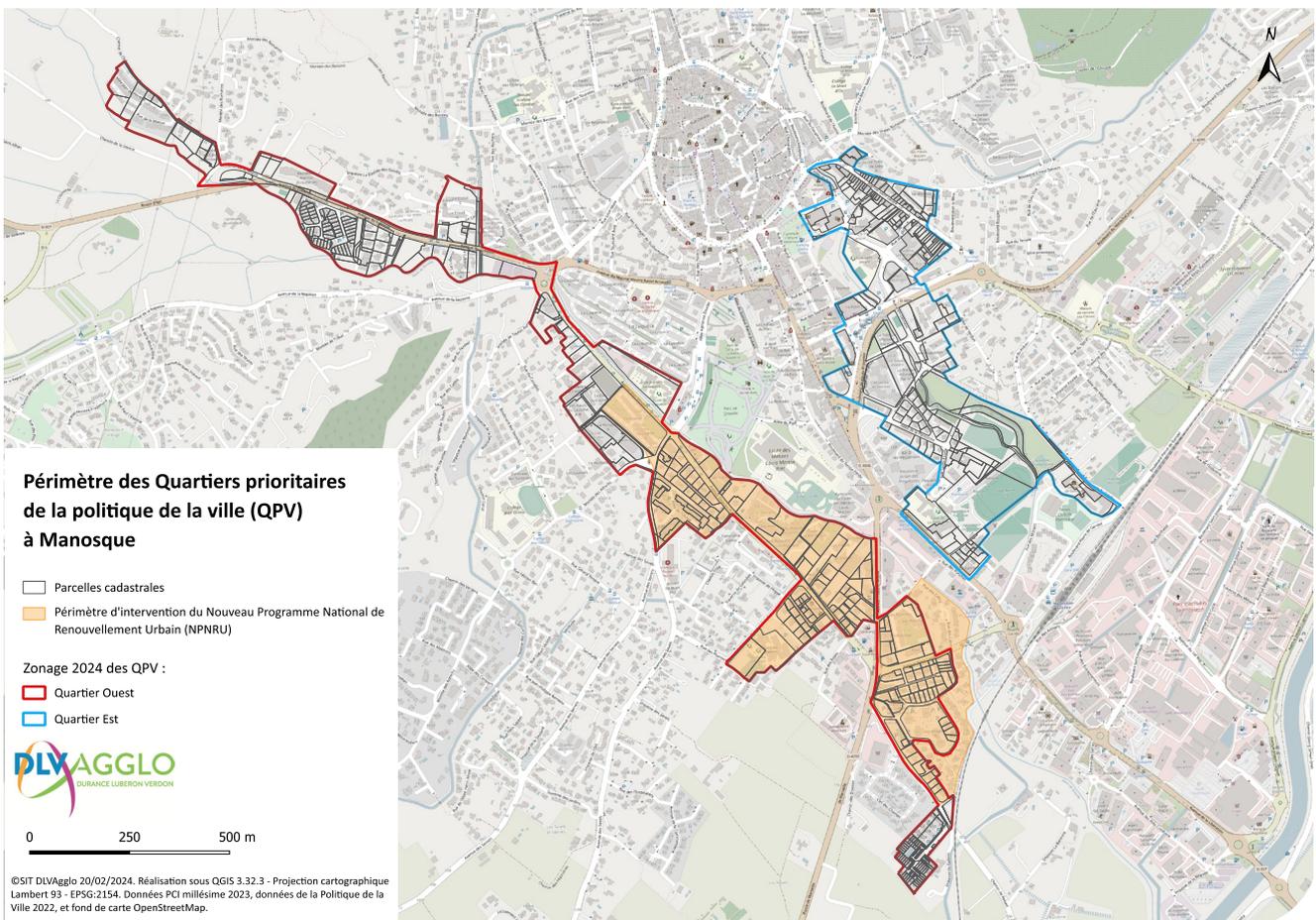
| | |
|---|-----------|
| I. Le contexte | 4 |
| Le contexte de la nouvelle contractualisation | 4 |
| La démarche de co-construction du Contrat de Ville | 5 |
| Le contexte territorial de la politique de la ville et des QPV de Manosque et DLVAgglo | 6 |
| Les éléments saillants de l'évaluation du Contrat de Ville à prendre en compte | 6 |
| Une approche globale de la cohésion sociale et du renouvellement urbain | 7 |
| Quelques données pour mieux appréhender les quartiers prioritaires | 7 |
| II. L'ambition du nouveau Contrat de Ville | 10 |
| Une ambition globale | 10 |
| Les évolutions des modalités d'intervention | 12 |
| Mieux connaître et donner à voir | 13 |
| Renforcer la coordination | 13 |
| S'ancrer sur les territoires | 14 |
| Renforcer l'équipe politique de la ville dans sa fonction coordination/animation | 15 |
| III. Les changements attendus | 16 |
| Orientation A : Permettre à chacun un accès à un emploi, une formation, un dispositif d'insertion | 16 |
| Orientation B : Renforcer l'attractivité des quartiers et l'amélioration du cadre de vie en reliant les enjeux de transitions écologiques et de lien social | 18 |
| Orientation C : Donner les moyens aux jeunes de moins de 26 ans de s'émanciper à tous les niveaux | 20 |
| Orientation D : Lutter contre toutes les formes de vulnérabilités | 22 |
| IV. Les modalités de mise en œuvre | 24 |
| Pilotage du Contrat de Ville - Gouvernance et animation | 24 |
| Les enseignements de l'évaluation du précédent Contrat de Ville | 24 |
| Les préconisations | 24 |
| Les principes de gouvernance pour un pilotage renouvelé du Contrat de Ville | 24 |
| Le schéma fonctionnel de la nouvelle gouvernance du Contrat de Ville | 25 |
| Un calendrier annuel type | 26 |
| La participation citoyenne | 26 |
| La mobilisation des politiques publiques dans la mise en œuvre du Contrat de Ville | 27 |
| Les moyens d'intervention pour renforcer l'action dans le cadre du Contrat de Ville | 28 |
| L'appel à projet annuel du Contrat de Ville | 28 |
| Les principaux dispositifs complémentaires | 29 |
| Les modalités de suivi et d'évaluation | 31 |
| V. Signataires | 32 |
| Annexes | 35 |
| La synthèse de la concertation citoyenne menée en juin/juillet 2023 | 36 |
| La synthèse des enjeux issue de l'atelier territorial de novembre 2023 | 38 |
| Le panorama des dispositifs Emploi/Insertion/Formation issu du Groupe de travail emploi de Janvier 2024 | 40 |
| La contribution de la MSA | 42 |
| La contribution de l'Agence Régionale de Santé | 43 |
| La contribution de BPI France | 44 |
| La contribution du Département des Alpes-de-Haute-Provence | 46 |

LE CONTEXTE DE LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION

L'État, dans ses circulaires des 15 mai et 31 août 2023¹ fixe le cadre de la nouvelle contractualisation en faveur des quartiers les plus paupérisés de France Métropolitaine et d'Outre-Mer. La démarche « Engagements Quartiers 2030 », vise à renouveler les engagements réciproques en faveur de la réduction des inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire (loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Le CIV du 27 octobre 2023 précise les priorités nationales à savoir la participation des habitants, l'emploi, la transition écologique, le renforcement des services publics – emploi, éducation, sécurité – et un changement de méthode attendu.

À Manosque, la géographie prioritaire recouvre, par décret du 29 décembre 2023, deux quartiers prioritaires, le quartier Est et le quartier Ouest et concerne 4 400 Manosquins (sur la base du revenu des ménages²) :

- Le Quartier Ouest (2600 habitants) est un élargissement de l'ancien Quartier Arc Sud (Aliziers-Serrets-Plantiers) avec l'entrée de nouveaux secteurs dans une logique préventive, en géographie prioritaire.
- Le Quartier Est (1800 habitants) est une reconfiguration de l'ancien Quartier Centre-Ville Saint-Lazare.



1. Les deux circulaires précisent les modalités d'association des habitants aux réflexions liminaires à l'élaboration des nouveaux contrats de ville (concertation citoyenne) et quelques principes méthodologiques (approche adaptée aux quartiers, mobilisation des outils de l'État, orientations en faveur de 4 enjeux, ...)
2. Source : Filosofi

Si le Centre-Ville de Manosque est donc, dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, en dehors de la géographie prioritaire, il conviendra de maintenir une attention particulière quant à ses évolutions. Aussi, ce dernier bénéficie de la mobilisation de dispositifs spécifiques contribuant pleinement à son développement et celui des habitants qui y résident (Cœur de ville, etc.) tout autant que pour l'ensemble des Manosquins, dont

les habitants des QPV, de par l'implantation existante et à venir d'équipements bénéficiant à toutes et tous.

Il s'agira pour autant, et notamment sur le volet Réussite Éducative, de permettre à l'école des Tilleuls, présente sur le secteur Centre-Ville mais accueillant des élèves issus des QPV, de continuer à bénéficier du dispositif CLAS.

LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT DE VILLE

Les compétences Politique de la ville et Renouvellement urbain sont portées par DLVAgglo, en partenariat étroit avec les services de l'État. La Ville de Manosque est pleinement associée à l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville. Plus globalement la nouvelle génération de Contrats « Engagements quartiers 2030 » doit traduire une « mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire » (Instruction du 4 janvier 2024³).

1 Dans ce cadre, l'équipe en charge de la politique de la ville a organisé une concertation citoyenne de juillet à octobre 2023 qui a mobilisé 196 habitants dont 59 résidents des quartiers entrants. Elle a engendré 142 réponses au questionnaire en ligne.

DLVAgglo a ensuite été accompagnée d'une AMO, le GIE Passages, pour l'élaboration du présent Contrat de Ville en collaboration avec les signataires du contrat aux premiers rangs desquels l'État, la Ville, les bailleurs, les partenaires institutionnels, les forces vives des territoires, notamment les acteurs associatifs, et les services de droit commun.

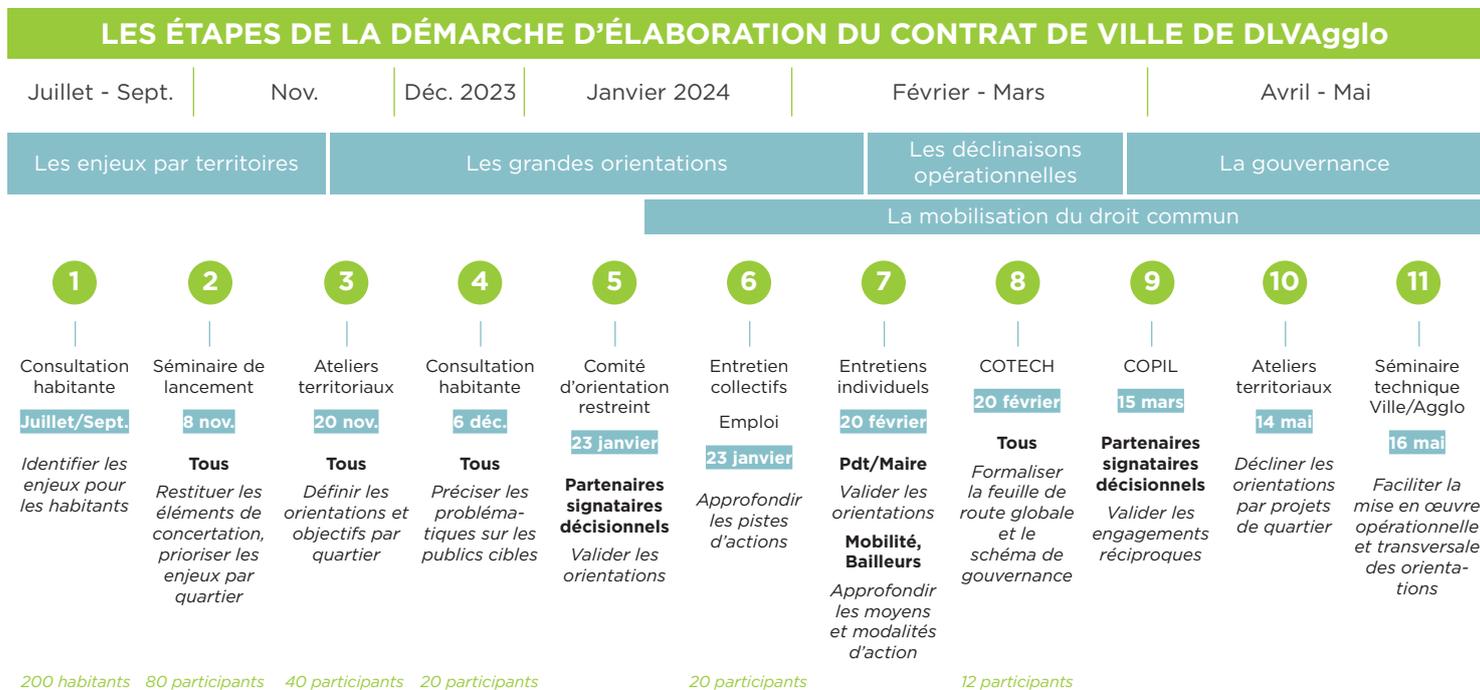
- 2** un séminaire de lancement (80 participants : institutions, partenaires, associations), suivi d'une visite de terrain animée par l'équipe politique de la ville et les bailleurs (15 personnes),
- 3** deux ateliers territoriaux (40 participants),
- 4** une consultation habitante (20 habitants),
- 5** un comité restreint d'orientation (avec la Sous-préfète d'arrondissement et la Vice-présidente DLVAgglo déléguée à la politique de la ville),
- 6** un groupe partenarial « emploi » (20 participants),
- 7** un rendez-vous avec le Président Maire,
- 8** des entretiens individuels (bailleurs, service mobilité DLVAgglo, centre social, CAF).

Soit plus de 100 personnes associées à la co-construction du Contrat de Ville.

3. Instruction, gouvernance et mobilisation des politiques publiques. Un calendrier de validation resserré (échéance mars 2024) avec une meilleure inscription des maires dans la gouvernance du Contrat de Ville dès lors qu'une seule commune dans l'agglomération est concernée par le Contrat de Ville.

Le contexte

Cette démarche, fixant le cadre général, sera complétée tout au long de l'année 2024 à l'échelle des projets de quartiers, par la définition des feuilles de route permettant de répondre de manière plus opérationnelle aux enjeux des QPV.



LE CONTEXTE TERRITORIAL

DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DES QPV DE MANOSQUE ET DLVAGGLO

Les éléments saillants de l'évaluation du Contrat de Ville à prendre en compte

Des acquis importants sur le territoire au bilan du précédent Contrat de Ville objectivés dans le rapport d'évaluation finale sont à retenir.

En ce sens, il conviendra de s'appuyer sur ces différents acquis pour mettre en œuvre la nouvelle contractualisation. Sont notamment considérés comme des points clés :

- La création du centre social et de ses cinq antennes locales ou Maison d'Animation et de Proximité (MAP), un levier essentiel du Contrat de Ville pour agir en proximité, tout en assurant une qualité de service bénéficiant à l'ensemble des Manosquins ;
- La mobilisation de nombreux acteurs locaux (institutionnels et associatifs) et le développement d'actions « hors les murs » ;

- Une gouvernance et une animation efficace ;
- Un travail coordonné du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) et du Groupe Partenarial Opérationnel (GPO) de la police de sécurité du quotidien qui a porté ses fruits.

Deux points ont néanmoins été relevés comme des points « faibles » :

- Un bilan en demi-teinte des conseils citoyens qui questionne le format de la participation ;
- La difficile objectivation et évaluation de la mobilisation du droit commun.

Une approche globale de la cohésion sociale et du renouvellement urbain

Le projet de renouvellement urbain « Arc - Serrets - Plantiers - Aliziers », au titre du PRIR, est en phase opérationnelle.

Cette réussite est le résultat d'un travail collaboratif de tous les partenaires, d'une approche intégrée et d'une organisation favorisant les complémentarités. Il existe une volonté de tous les signataires de maintenir cette dynamique.

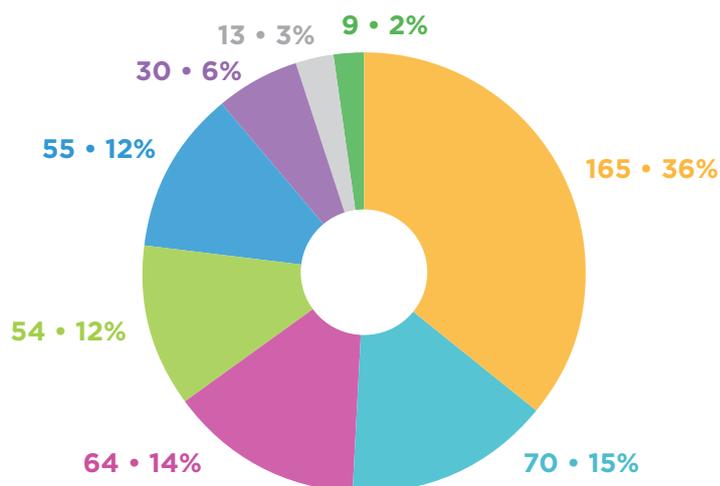
Quelques données pour mieux appréhender les quartiers prioritaires

Préalable : du fait de la mise à jour des données INSEE par le SIG nous n'avons pas pu disposer de données actualisées de la nouvelle géographie prioritaire. Nous nous sommes appuyés à titre d'exemple sur des données disponibles auprès des bailleurs. Le travail d'actualisation sera indispensable pour l'élaboration des projets de quartiers, l'identification des modalités de renforcement des politiques publiques de droit commun.

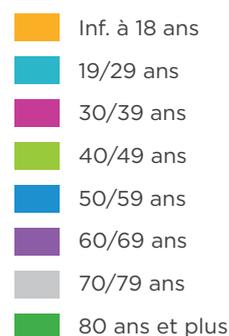
Nombre d'habitants concernés par la géographie prioritaire

- 4 400 habitants (source : données 2018, fichier localisé social et fiscal - Filosofi)
- Une forte représentation de la jeunesse dans les QPV - mineurs et jeunes adultes.

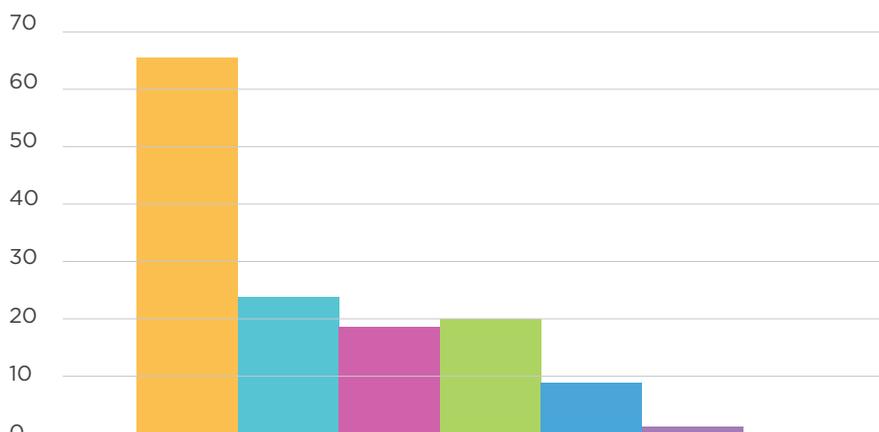
Répartition par âge des résidents des résidences H2P entrantes en géographie prioritaire



À titre d'exemple, dans les résidences H2P entrantes en QPV, 36 % des résidents ont moins de 18 ans.



Répartition des habitants des Jardins de Pira par tranches d'âge

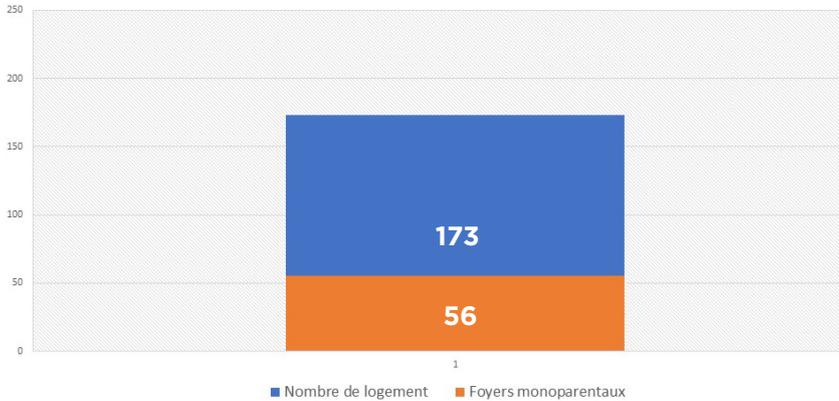


Dans la résidence les Jardins de Pira (hors copropriété), la part des mineurs équivaut quasiment à la moitié des résidents.

Le contexte

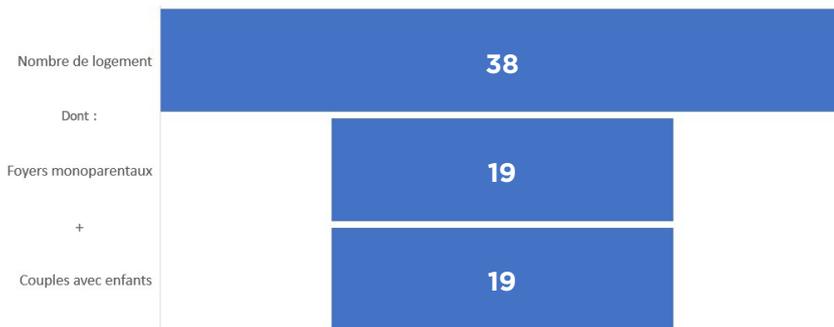
- La part des familles monoparentales

Part des familles monoparentales dans les résidences entrantes H2P



Sur les nouvelles résidences H2P, à titre d'exemple, 56 foyers sont monoparentaux sur 173 logements

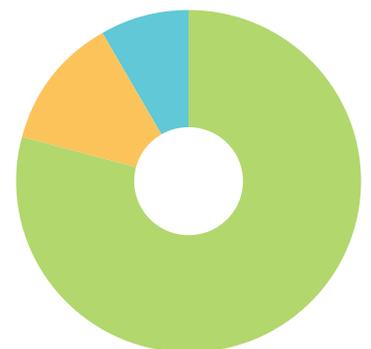
Répartition par typologie de foyers Résidences les Jardins de Pira - H2P



Sur les Jardins de Pira, 50% des ménages des logements sociaux sont des familles monoparentales.

Nombre et typologie de logements sociaux

- 4 bailleurs sont concernés par la nouvelle géographie prioritaire.
 - À noter une part plus importante des bailleurs UNICIL et Famille et Provence que dans la précédente contractualisation,
 - Le bailleur H2P détient près de 50% du parc de logements sociaux (491 logements sur les 988 logements).
- La répartition des prêts locatifs aidés :
 - **146 logements PLAI**, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, attribués aux locataires en situation de grande précarité (dont 82 soit plus de la moitié sont du parc H2P) ;
 - **23 logements PLUS**, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré) ;
 - **15 logements PLS**, financés par le Prêt Locatif Social, attribués aux candidats ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.



● La répartition par bailleurs

H2P
491 logements

- L'estellan : 37
- Jardins de Pira : 38
- La Manon : 23
- Trinqué d'Isnard : 78
- Tour Saint Lazare : 55
- Les Serrets : 126
- Les Plantiers : 61 (42 logements à terme, 19 logements seront démolis en 2025)
- Les Hauts de Castellás : 38
- Les Grands Prés : 1
- Les Sources : 34

FAMILLE ET PROVENCE
271 logements

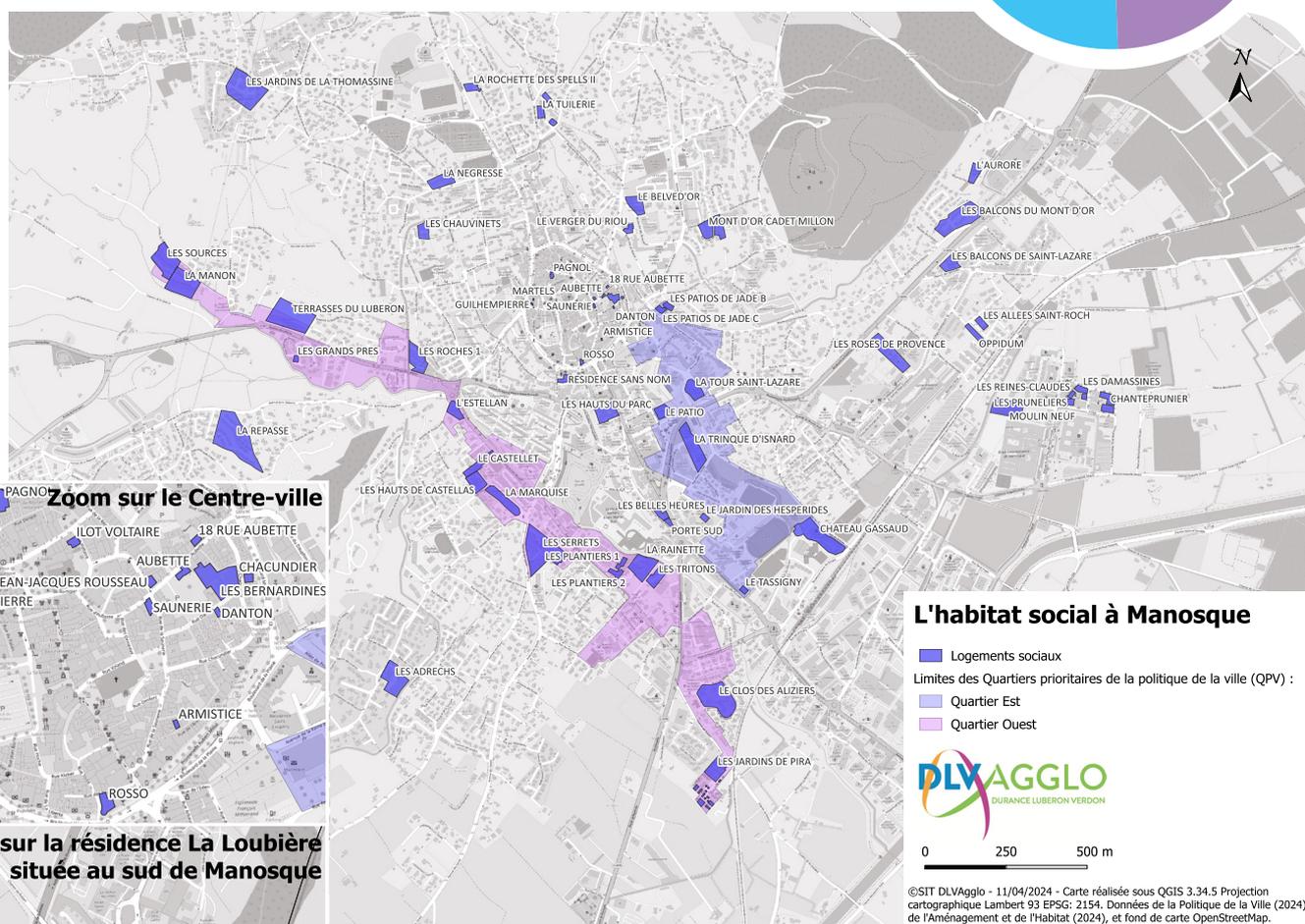
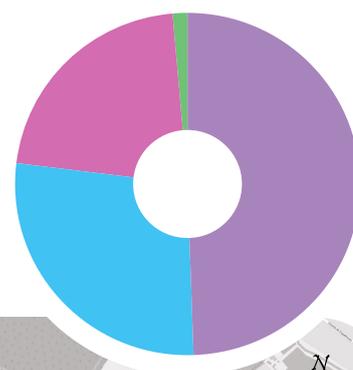
- La Marquise : 60
- Le Patio : 67
- Patio Jade B : 16
- Patio Jade C : 25
- Les Aliziers : 103

UNICIL
213 logements

- Château Gassaud : 80
- Terrasse du Luberon : 73
- Le Tassigny : 30
- Le Castellet : 30

VAR HABITAT
13 logements

- 13 logements aux Tritons (dans copropriété)



Présence des équipements structurants

- 4 écoles (Saint Lazare, La Ponsonne, Les Plantiers, la Luquèce) sur les périmètres dont 3 classées en REP (La Ponsonne, Les Plantiers, la Luquèce)
- 1 collège en REP (Jean-Giono) situé à proximité du périmètre QPV
- 4 MAP concernées par la nouvelle géographie prioritaire

L'ambition du nouveau Contrat de Ville

Art.1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine – Loi Lamy de 2014

« La politique de la ville est une politique de **cohésion urbaine et de solidarité**, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer **l'égalité entre les territoires**, de **réduire les écarts de développement** entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et **d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.** »

UNE AMBITION GLOBALE

Eu égard à cette définition et en lien avec les éléments de diagnostic territorial qualitatif préalables à la concertation, il convient de prendre en compte la nouvelle **géographie prioritaire « éclectique » qui nécessite une approche différenciée justifiant une intervention par projet de quartier :**

- Des territoires « historiques » maintenus en géographie prioritaire du fait de la persistance d'un fort taux de précarité mais avec des évolutions positives constatées, notamment du fait :
 - de la présence d'acteurs et de structures agissant dans la **proximité** dans un maillage territorial « cohérent » (une diversité de l'habitat dans la géographie prioritaire mais une logique d'action sous forme de « bassin de vie » par les MAP) ;
 - de projets d'aménagement finalisés ou en cours à l'image du renouvellement urbain.

- Des territoires nouvellement entrants en géographie prioritaire, notamment dans une logique de prévention, avec :
 - l'entrée dans le périmètre de résidences avec des caractéristiques propres et encore peu appréhendées dans leur globalité (en dépit de la concertation citoyenne éclairante à certains égards) ;
 - une absence d'équipement de proximité du type MAP, notamment sur le secteur de l'avenue du Luberon ou un manque de perméabilité et de lien avec les structures existantes (MAP des Aliziers et les résidents des Jardins de Pira par exemple) avec pour conséquence un certain isolement ;
 - des résidences pensées sous le prisme de l'habitat mais pas nécessairement de l'habiter, notamment dans l'aménagement des espaces de vie partagés et collectifs ;
 - des résidences avec des problématiques de « vivre ensemble » identifiées (qui seront intégrées aux projets de quartier).



Pour autant et au regard de la physionomie du territoire, il convient également de prendre en compte la nécessité de raccrocher les habitants et les QPV au reste de la ville et de traiter la question de la politique de la ville et les habitants dans une approche globale.

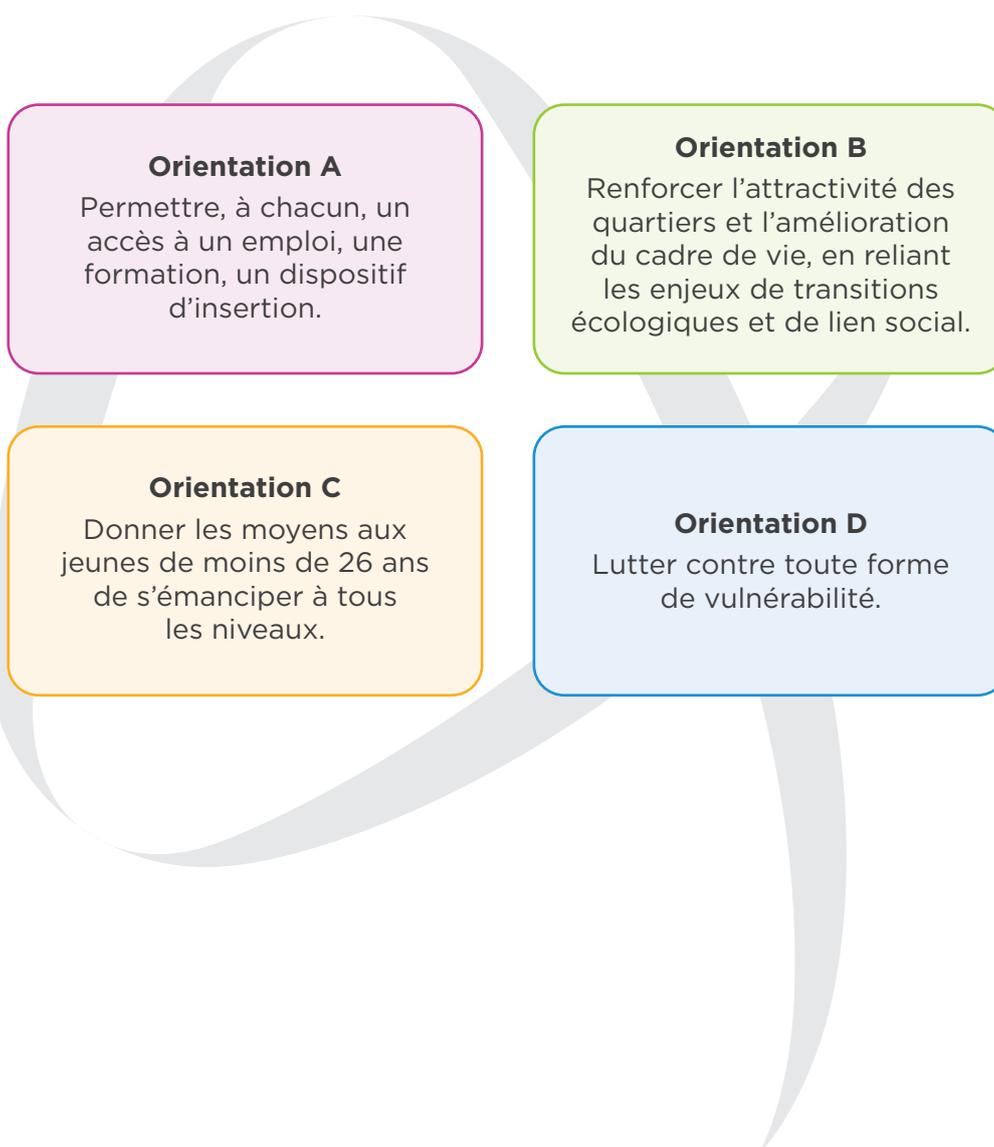
De fait, trois problématiques se posent dans la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Ville :

- Comment et sur « quoi » permettre une continuité, voire un renforcement de l'offre existante sur les territoires « historiques » du Contrat de Ville, pour mieux accompagner les besoins des habitants ?
- Comment favoriser une action de proximité en cohérence avec les besoins du territoire, non identifiés à ce jour, sans ancrage des acteurs sur les « nouveaux territoires », et sans espaces dédiés (extérieurs et intérieurs) ?
- Comment favoriser les liens entre les QPV et le reste de la ville, permettre une réelle mixité à l'échelle du territoire et une mobilisation par les habitants des QPV de toute l'offre de « droit commun » disponible sur le territoire ?

De manière transversale, **deux enjeux** se posent alors aux partenaires du Contrat de Ville :

- Favoriser l'émancipation individuelle et l'autonomie des publics,
- Tout en modifiant l'image des quartiers afin de les rendre durablement attractifs

Répondre à ces enjeux nécessite de **prioriser les actions à mener** pour s'assurer de produire les changements attendus. Dans ce cadre, **4 orientations** ont collectivement été définies :

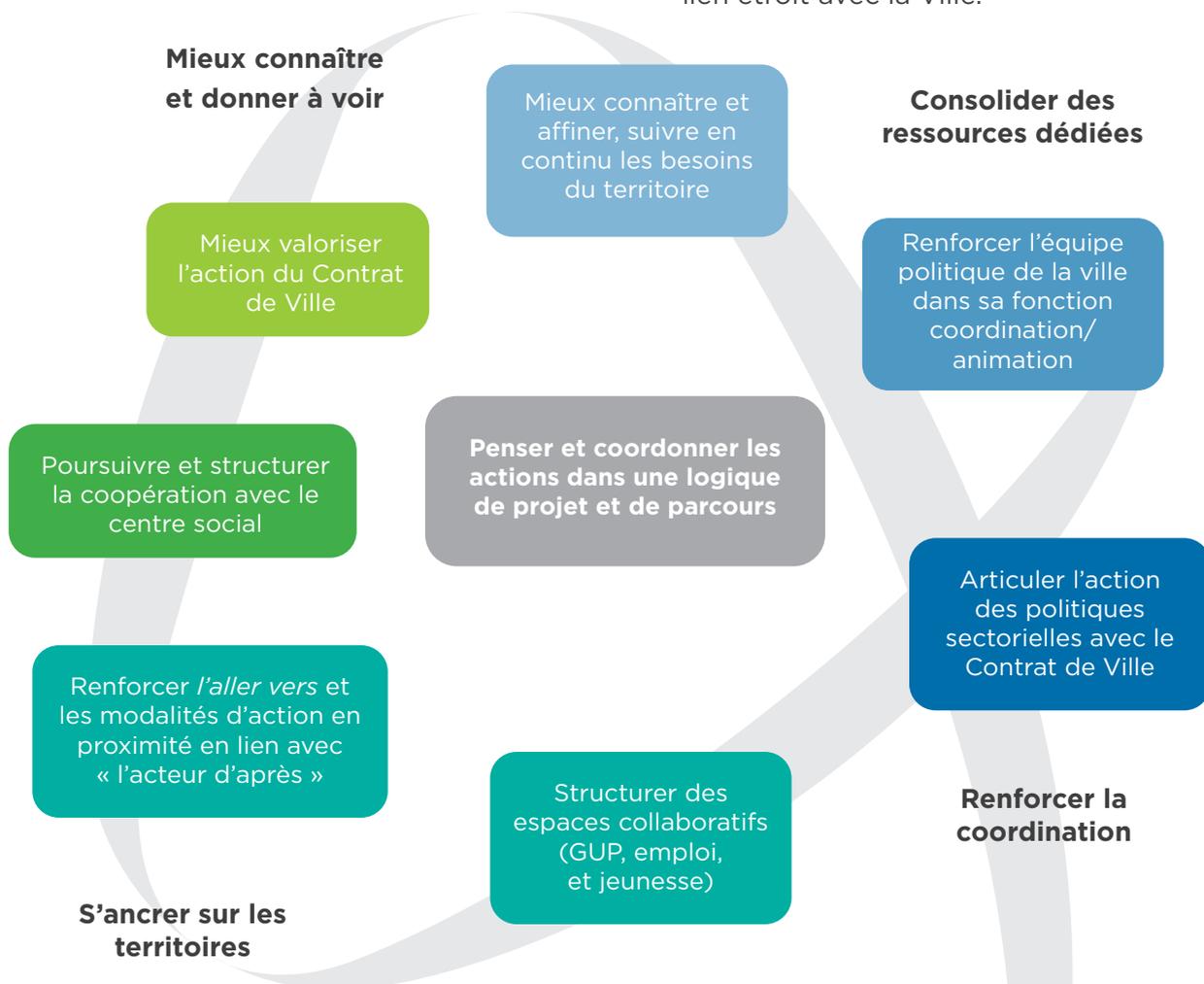


L'ambition du nouveau Contrat de Ville

LES ÉVOLUTIONS DES MODALITÉS D'INTERVENTION

Le nouveau Contrat de Ville invite également à une évolution des modalités de mise en œuvre prenant en compte les résultats de l'évaluation finale, l'évolution des contextes territoriaux et la philosophie d'intervention basée sur un meilleur ancrage territorial au plus près des réalités vécues par les habitants (circulaires). Il convient alors **d'affirmer une méthode** qui, au-delà de l'approche propre à chaque quartier, **permettra de penser et coordonner les actions dans une logique de projet et de parcours pour les habitants**. Pour ce faire, il s'agira de manière transversale, dans le nouveau Contrat de Ville, de :

- Mieux connaître et donner à voir par le déploiement d'une stratégie de communication qui valorise des quartiers exemplaires et attractifs ;
- Renforcer et coordonner les actions partenariales pour mettre en cohérence les interventions des politiques sectorielles en structurant des espaces de travail ;
- S'ancrer sur les territoires en :
 - Mobilisant pleinement les habitants pour renforcer leur pouvoir d'agir afin qu'ils soient pleinement acteurs dans leurs quartiers, de leurs parcours,
 - Renforçant la présence active de proximité (éducateurs, médiateurs, services civiques, etc.) : information, médiation, orientation
 - Construisant un véritable plan d'action, décloisonnant les acteurs et les thématiques et invitant, dans la réflexion et la mise en œuvre, à intégrer « l'étape d'après »
- Renforcer l'ingénierie en s'appuyant sur DLVAgglo et l'État pour le co-pilotage en lien étroit avec la Ville.



Mieux connaître et donner à voir

Affiner la connaissance

Vouloir réduire les écarts, nécessite de savoir d'où l'on part et de suivre l'évolution. Dans ce cadre, il paraît essentiel **d'affiner la connaissance du territoire**, de manière qualitative (les usages) et quantitative (les données), et d'instituer un **principe d'observation en continu**. L'observation est un élément essentiel au service de la prise de décisions des acteurs du territoire. Cette connaissance du territoire ne peut s'opérer qu'en renforçant les partenariats entre services, et notamment les services de droit commun. Elle peut notamment se traduire de manière très opérationnelle par des diagnostics d'usages (enquête de terrain, observation et croisement des données, notamment via la data, etc.) en lien avec les enjeux et les publics cibles du territoire, et avec les stratégies portées par les acteurs.

Dans ce cadre les partenaires du Contrat de Ville s'engageront notamment à :

- Systématiser les **diagnostics en marchant et des rencontres en pied d'immeuble**, mettre en place une marche exploratoire thématique annuelle associant les habitants des QPV (quartier à hauteur d'enfants, marche exploratoire des femmes) ;
- Compléter le diagnostic en marchant avec une action prenant en compte les spécificités des personnes en perte d'autonomie, et celles des personnes à mobilité réduite (possibilité de coordonner avec des événements type Duo Day) ;
- Intégrer un focus QPV dans les diagnostics locaux (transport, habitat, environnement, alimentation, emploi, ...) ;
- Réaliser une **cartographie factuelle et sensible des équipements existants** à l'échelle de la ville (en complémentarité des actions menées/soutenues au titre de la politique de la ville) associée à une dimension d'usage par les habitants des QPV (équipement fréquenté jamais/occasionnellement/régulièrement par les différentes tranches d'âges par exemple) ;
- Analyser plus finement les données liées aux habitants des QPV en **collectant et croisant les données disponibles**.

Mieux valoriser l'action du Contrat de Ville

- Créer un « **label** » qui pointe l'excellence et les actions innovantes (sur la transition écologique, sur le soutien à la jeunesse, ...) mises en œuvre sur les quartiers prioritaires, financées ou non au titre du Contrat de Ville ;
- Homogénéiser les pratiques de communication, et privilégier une **communication commune Contrat de Ville/ Ville/DLVAgglomération** ;
- **Accentuer l'information** sur les actions, améliorer et mieux cibler la diffusion par le biais des relais locaux, investir les réseaux sociaux, montrer les engagements (ex : vidéos-témoignages de parcours d'habitants engagés).

Renforcer la coordination

Par définition, la politique de la ville est une politique publique partenariale, qui vise à coordonner des partenaires, des opérateurs, en lien avec les habitants pour renforcer l'action de chacun à destination des habitants des quartiers prioritaires. Elle peut s'appuyer, pour ce faire, sur l'ensemble des politiques publiques sectorielles mobilisées et mobilisables sur le territoire de façon « ordinaire » (autrement dit le « droit commun »), sur les programmes d'actions et d'investissement spécifiques au territoire et sur les moyens d'actions qui lui sont propres. Il convient de rappeler que l'action de la politique de la ville s'inscrit dans le prolongement d'une action ordinaire des politiques sectorielles et non en substitution.



L'ambition du nouveau Contrat de Ville

Articuler l'action des politiques sectorielles avec le Contrat de Ville

Au demeurant, les contractualisations passées n'ont eu de cesse de rappeler l'enjeu de renforcement des dites politiques publiques sectorielles tout autant que la nécessité de gagner en lisibilité sur le « qui fait quoi » de manière à mieux articuler l'action globale. Les instances de gouvernance et d'animation devront permettre d'associer largement, à échéance régulière, les représentants des politiques publiques pour suivre et évaluer leurs actions.

Aussi, les QPV sont impactés par d'autres projets et dispositifs partenariaux avec lesquels il est indispensable que le Contrat de Ville soit associé, c'est notamment le cas du :

- Projet de renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Arc Serrets-Plantiers-Aliziers
- Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance
- Contrat Local de Santé Mentale
- Convention Territoriale Globale (CTG)

Structurer des espaces collaboratifs

Plus spécifiquement au regard des enjeux énoncés dans le présent document cadre, le pilotage et l'animation du Contrat de Ville devront s'adapter :

- En créant notamment :
 - Un groupe emploi ;
 - Un groupe jeunesse
- En renforçant la Gestion Urbaine de Proximité par la relance d'une dynamique de GUP, notamment dans le cadre du NPNRU sous forme d'un groupe de travail inter-bailleurs favorisant par ailleurs la structuration des actions en commun ;
- En s'articulant avec les espaces de coordination existants à l'image du Comité de suivi TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) pour renforcer les temps d'échange et de coproduction inter-bailleurs.

Leurs formats et objets seront précisés dans la partie IV. Modalités de mise en œuvre du Contrat de Ville.

S'ancrer sur les territoires

Renforcer l'aller-vers et les modalités d'action en proximité en lien avec « l'acteur d'après »

Le constat est partagé par l'ensemble des acteurs : si le territoire de Manosque est bien doté en matière de services et d'équipements, des freins, de diverses natures, persistent quant à la mobilisation des habitants des QPV pour favoriser leur accès et la mobilisation du « Droit Commun ». Dans ce cadre, l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire doivent être mobilisées afin de construire « le pas d'après » faisant suite à un travail de proximité pour relayer l'information, instaurer la confiance précieuse pour renouer le lien avec toutes les institutions.

Dans ce cadre, les partenaires du Contrat de Ville s'engagent notamment à :

- Renforcer la présence active de proximité (médiation, éducateur, animateur, etc.) et soutenir les adultes relais, à l'image du renforcement des effectifs du Centre social dès 2024 (de 9 à 10 animateurs) ;
- Renforcer les logiques de permanences sur les quartiers (acteurs de l'emploi, bailleurs, etc.), voire en dédiant des personnels (à l'image de France Travail et dès 2024 pour la Mission Locale) ;
- **Élargir les partenariats pour renforcer les parcours** (sport, entreprises, équipements culturels, permanences d'accès aux soins en santé, acteur de la santé ville hôpital, Conseil Local de Santé Mentale et acteurs de la prévention etc.) ;
- Renforcer les actions partenariales en décroissant les actions, impliquer les établissements scolaires, comme les acteurs associatifs et les parents ;
- Développer un programme d'action coordonné et articulé.



Poursuivre et structurer la coopération avec le centre social et les MAP pour l'animation globale

L'évaluation finale du Contrat de Ville ainsi que l'ensemble des acteurs mobilisés au cours de la démarche d'élaboration l'affirment : le centre social et les Maisons d'Animation de Proximité jouent un rôle essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des publics. Ils sont souvent la porte d'entrée des opérateurs sur le territoire. En ce sens, il conviendra de poursuivre cette dynamique, tout en structurant les modalités de coopération opérationnelles et stratégiques. À ce titre, la direction du centre social joue un rôle précieux pour favoriser une articulation de l'ensemble des acteurs en lien avec la politique de la ville.



Renforcer l'équipe politique de la ville dans sa fonction coordination/animation

Les ambitions partagées doivent être mises en regard des moyens humains et de leur organisation pour permettre l'atteinte des objectifs et changement attendus. Dans ce cadre, il convient de distinguer les ressources de bases liées à l'animation et le pilotage du Contrat de Ville avec :

- Un chargé de mission Contrat de Ville en charge de la coordination globale et des relations partenariales et du lien étroit avec la mission « rénovation urbaine » ;
- Un délégué du Préfet en charge du suivi du Contrat de Ville et des liens avec les partenaires, au premier rang desquels la mobilisation des services de l'État et des moyens de l'ensemble des politiques publiques sectorielles ;

En lien avec la déclinaison des orientations, deux autres postes pourraient être créés au cours de la mise en œuvre du Contrat de Ville notamment pour :

- Coordonner les actions en faveur de la participation des citoyens et la Gestion Urbaine de proximité ;
- Expérimenter une fonction de « coordination/médiation emploi ».

Les interlocuteurs « politique de la ville » pour la Ville de Manosque sont les chefs de service sectoriels, pour favoriser l'articulation Ville/DLVAgglomération ;

Aussi, l'équipe de la politique de la ville travaillera de manière renforcée avec celle du renouvellement urbain.

ORIENTATION A : PERMETTRE, À CHACUN, UN ACCÈS À UN EMPLOI, UNE FORMATION, UN DISPOSITIF D'INSERTION

Du point de vue des pilotes du Contrat de Ville, l'accès à l'emploi et à la formation apparaît comme un enjeu central pour permettre de réduire durablement les inégalités. Si les données actualisées en fonction de la nouvelle géographie prioritaire ne sont pas disponibles, tous s'accordent sur l'importance que revêt l'insertion en termes social et professionnel pour permettre aux habitants de s'émanciper tout en étant « utiles » à la société. Cette préoccupation est notamment prégnante pour les femmes, les jeunes et à l'image de la société française dans son ensemble, une attention particulière doit être portée sur les demandeurs d'emploi les plus âgés. Les acteurs de l'emploi et de l'insertion ont qualifié le diagnostic de la manière suivante.

Globalement il existe de nombreux dispositifs en matière d'emploi/insertion et il n'est pas nécessaire d'en rajouter. Pour autant les acteurs éprouvent parfois des difficultés à mobiliser des bénéficiaires pour leurs sessions d'accompagnement. Deux aspects sont cités pour expliquer ce manque de mobilisation des offres existantes :

- Les dispositifs sont pour certains peu adaptés aux besoins ;
- Les dispositifs sont peu lisibles et peu connus.

Aussi, et plus particulièrement s'agissant des jeunes, les dispositifs semblent connus par une majorité bien qu'ils ne soient pas toujours mobilisés. Une des raisons invoquées est celle de la « confiance » pour pousser la porte, accepter un accompagnement...

En revanche, des expériences positives permettent de valoriser les apports des pratiques existantes et d'identifier les leviers disponibles. Elles s'appuient notamment sur :

- L'expérience d'une logique partenariale et la logique d'un accompagnement « global » à l'image du dispositif porté par le Département et France Travail, en lien avec la ville ;
- La mobilisation de l'aller vers, en proximité pour renforcer l'axe communication (exemples : interventions du service info/jeunesse pendant les pauses méridiennes au lycée, Forum d'accès aux droits) ;
- L'appui par des personnes référentes identifiées, disponibles, renforçant les modalités d'accompagnement individualisé dans un rapport de confiance ;
 - Accompagnement des allocataires du RSA pour les personnes les plus éloignées via le centre médico-social du Département et la médiatrice accès aux droits du centre social : fléchage, coaching
 - Mobilisation d'un conseiller emploi France Travail pour les demandeurs d'emploi des QPV
- La mobilisation des dispositifs existants sur la santé mentale, en particulier sur la souffrance psychique des jeunes





A.1 Mobiliser pleinement les dispositifs existants en faveur du retour à l'emploi, en renforçant la coordination des acteurs

- Renforcer l'**approche globale** dans les accompagnements ;
- Maintenir des **interlocuteurs de proximité** (Conseiller France Travail dédié - Médiatrice accès aux droits - Centre médico-social) ;
- Renforcer l'**ancrage des conseillers Mission locale** ;
- **Améliorer la communication** entre les acteurs et envers les habitants
 - Créer un groupe de travail dédié à la question de l'emploi et de l'insertion (avec temps dédié aux échelons opérationnels) ;
 - Initier une réflexion relative à la création d'une fonction de médiation emploi en charge de mieux communiquer en proximité sur les dispositifs existants (dont les stages) et d'appui à l'organisation d'événements fédérateurs ;
- Renforcer les actions **d'aller-vers**
 - Redéfinir les périmètres d'intervention des acteurs pour intégrer les territoires entrants (ADSEA, ML, etc.) ;
 - Remobiliser les acteurs associatifs (clubs sport, culture) sur la question de l'emploi des jeunes pour favoriser leur mobilisation ;
 - Intégrer les parents des jeunes comme une cible de diffusion des offres ;
- Soutenir l'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises.



A.2 Lever les freins à l'emploi

- Agir en matière de **soutien à la mobilité** :
 - Expérimenter un dispositif de prêts (voiture, deux roues, etc.) ;
 - Favoriser les mobilités douces (sensibilisation à la pratique, sécurisation des deux roues, développement des pistes cyclables, vélo libre-service avec gestion locale) ;
- Et en partenariat avec le service mobilité dans le cadre de la DSP :
 - Développer les navettes dédiées vers les zones d'emploi, de formation, et de services en lien avec l'APAM ;
 - Améliorer les dessertes de nuit ;
- Favoriser une réponse réactive pour permettre l'accès à un **mode de garde** et s'appuyer sur les crèches ;
- Accompagner la **lutte contre les discriminations** (adressage, actions collectives entre les habitants des QPV et les entreprises, etc.) ;
- Mobiliser les dispositifs en faveur de l'**apprentissage de la langue française** (FLE) ;
- Accompagner les besoins en santé des publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Intégrer la souffrance psychique dans les parcours notamment des jeunes décrocheurs.



A.3 Renforcer les liens avec les entreprises et avec l'Éducation Nationale

- Renforcer les actions de **mentorat/tutorat** en dynamisant notamment le dispositif « Parrain par 1000 » en s'appuyant sur les structures de proximité (Centre Social) pour favoriser la mise en lien entre entreprises et jeunes ;
- **Développer un accès à des stages de 3^e et de seconde** en lien avec le tissu économique local en répertoriant les offres et les demandes (plateformes) et en favorisant les liens entre les élèves et les entreprises via l'Éducation Nationale ;
- **Intégrer l'Éducation Nationale** dans le groupe emploi/insertion et renforcer les liens en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Liens avec les politiques publiques sectorielles :

- ensemble des dispositifs existants en matière d'emploi et d'insertion - cf. Annexe,
- développement des clauses et des chantiers d'insertion,
- renforcement de la crèche familiale,
- nouvelle DSP Transports,
- Maison Simone Veil,
- Implantation de la Mission Locale et du Greta en centralité près des jeunes (la Glacière),
- CLSM,
- etc.

ORIENTATION B :

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE EN RELIANT LES ENJEUX DE TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET DE LIEN SOCIAL

L'évolution significative de la géographie prioritaire a vu l'entrée dans le périmètre de résidences parfois très récentes et bénéficiant d'un cadre de vie plutôt agréable mais où seuls le logement et le stationnement ont été envisagés. Plus globalement des constats ont été formulés lors de la concertation et observés sur le territoire :

- Un déficit d'espaces communs intérieurs et extérieurs, supports de convivialité, de lien social, voire de projets et d'actions collectives ;
- Un manque de jeux pour enfants de proximité ;
- Une faible occupation de l'espace public par les jeunes filles ;
- La volonté de certains habitants de bénéficier de jardins partagés ;
- Le souhait de disposer de points de collecte de tri sélectif à proximité des résidences.

L'impératif de mixité sociale peut se traduire, du point de vue des acteurs, par une amélioration de l'attractivité du quartier et par une "normalisation" et un embellissement du cadre de vie. Aussi, les enjeux d'atteinte d'une « **haute qualité d'habiter** » pour les habitants des quartiers prioritaires passe par une réflexion globale sur la question des espaces publics et des communs, aménagés, animés et sécurisés en faveur d'un usage apaisé. Il est ainsi nécessaire d'**identifier et de mobiliser, en collaboration étroite avec les bailleurs sociaux, l'ensemble des espaces communs**, résiduels ou non, qui peuvent être mis à disposition d'une dynamique collective ou plus simplement d'un embellissement.

Il s'agit également de permettre aux habitants d'accéder à tous les équipements de la ville (sportifs, loisirs, services, etc.) dans le cadre de cheminements en mode actifs et sécurisés. Cela implique de penser la résidence dans son quartier et le quartier

dans la ville, de **développer les connexions** (pistes cyclables, trame verte, cheminements piétons) les raccourcis, la signalétique, etc. de manière coordonnée entre la ville, DLVAgglo et les bailleurs sociaux.

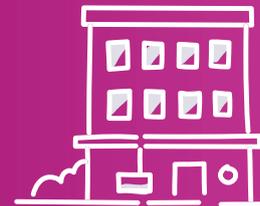
Il convient aussi, en lien avec les orientations de l'État, de replacer les impératifs en matière d'action en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, à l'échelle des QPV. Il sera indispensable de **penser les aménagements dans une logique de sobriété** (limiter l'imperméabilisation, utiliser des matériaux biosourcés et de réemploi, gérer les déchets, etc.) mais aussi de permettre aux habitants des QPV d'accéder à un confort thermique, été comme hiver, dans les logements comme en extérieur (rénovation thermique, végétalisation, îlots de fraîcheur, etc.). L'objectif étant de développer un **urbanisme favorable à la santé**.

Au final, aménager le cadre de vie est indispensable mais pas suffisant pour permettre aux habitants de s'approprier ces espaces, de les respecter et de les entretenir, de voir s'y développer des usages collectifs vecteurs de lien social et de mixité. **L'animation sociale de ces espaces de proximité** prend ainsi toute son importance. Il s'agit de poursuivre la dynamique en cours en matière de médiation sociale et d'actions « hors les murs », de la renforcer dans les secteurs nouvellement entrés dans les périmètres QPV (création d'une nouvelle MAP), de la coordonner davantage (programme d'actions annuel) et de l'articuler aux nouveaux équipements (lieu d'activité et de bureaux en cœur de quartier, projet de la Glacière, etc.). Il est également nécessaire de poursuivre certaines dynamiques réussies localement et d'inscrire les aménagements urbains de proximité aussi souvent que possible dans une logique éducative et d'appropriation (chantiers éducatifs).



B.1 Poursuivre la dynamique d'aménagement du territoire pour améliorer le cadre de vie et créer des espaces en réponse aux besoins des habitants

- **Créer des espaces collectifs**
 - S'appuyer sur les bailleurs pour la mise à disposition d'espaces supports de lien social ;
 - Travailler la tranquillité des espaces et la mixité d'usage et sociale ;
 - Sécuriser les espaces de rangement des poussettes, trottinettes, dans l'habitat ;
- **Aménager et connecter les espaces publics de proximité entre eux et au centre-ville**
 - Renforcer les connexions piétonnes entre les résidences et la ville ;
 - Appuyer localement les actions de sécurisation routière ;
- **Agir en faveur de la transition écologique**
 - Végétaliser au maximum les quartiers : îlots de fraîcheur
 - Renforcer le tri sélectif et penser la gestion des biodéchets.



PROJETS EN COURS ET LIENS AVEC LES POLITIQUES SECTORIELLES :

- **Projet de renouvellement urbain (amélioration de l'habitat, rénovation thermique) et projet de création d'un tiers-lieu en cœur de projet contribuant à la dynamisation du territoire et à sa diversité fonctionnelle et citoyenne ;**
- **Aménagements urbains (Parc de Drouilles - 2025, City stade La Ponsonne - 2026, City stade, av. du Luberon - 2024) ;**
- **Projet de création d'une 6^e MAP secteur, av. du Luberon ;**
- **Réhabilitation exemplaire de l'école des Plantiers (cours oasis) ;**
- **Projet de « la Glacière »...**

Dans ce cadre, les partenaires du Contrat de Ville s'engagent à



B.2. Animer les espaces dans la proximité

- **Mobiliser les acteurs locaux pour accentuer les actions *hors les murs***, dans le cadre d'un programme d'action annuel et concerté s'appuyant sur les champs culturels, artistiques, sportifs, éducatifs, de loisirs et de sports...
- **Soutenir les actions de médiation sociale et systématiser les approches *d'aller vers*** : meilleure mobilisation et coordination des adulte-relais, adaptation des interventions des éducateurs de la prévention spécialisée aux nouveaux périmètres, développement du service civique ;
- **Développer les chantiers participatifs et éducatifs avec les bailleurs sur des aménagements de proximité** (bancs, parcours de santé, propreté, jardins partagés, tri sélectif, etc.) ;
- **Maintenir les efforts collectifs en matière de prévention de la délinquance et de sécurité** pour poursuivre la dynamique engagée sur le territoire : articulation renforcée entre le Contrat de Ville et le CLSPDR ;
- **Organiser des événements fédérateurs** comme « le jour du sport » une fois par an, Fête des voisins, Fête de quartier.



Les changements attendus

ORIENTATION C :

DONNER LES MOYENS AUX JEUNES DE MOINS DE 26 ANS DE S'ÉMANCIPER À TOUS LES NIVEAUX

S'il conviendra d'objectiver la part de la jeunesse dans le Contrat de Ville au regard de données chiffrées actualisées, les acteurs du territoire sont unanimes sur le caractère prioritaire que revêt cette population pour l'action du Contrat de Ville. À titre d'exemple, le bailleur Famille et Provence indiquait une part de 36% de moins de 18 ans dans les résidences entrantes. Aussi, et si la jeunesse est à entendre dans ce cadre comme une période s'étalant de la naissance à 25 ans, cette dernière est ponctuée de différentes phases, de la petite enfance, à l'enfance, à l'adolescence, jusqu'au « jeune adulte ». Elle est composée de différentes étapes de la socialisation, à l'apprentissage, jusqu'à l'insertion. Elle est une phase essentielle pour s'épanouir. Ce constat est commun à toute la jeunesse, qu'elle soit issue d'un quartier prioritaire ou non.

Pour autant, la réalité d'un jeune issu d'un quartier prioritaire diffère à bien des égards d'un jeune non issu d'un quartier prioritaire, même à catégorie sociale équivalente. Il s'agit là notamment de l'effet « quartier » (objectivé par le COMPAS et l'observatoire des inégalités), autrement dit, l'impact du lieu de résidence dans la manière avec laquelle le jeune va évoluer dans son parcours jusqu'à son insertion.

Les acteurs du territoire formulent les constats suivants :

- Le constat d'une perte de mixité sociale dès la scolarisation en maternelle et en élémentaire jusqu'au collège ;
- Le rôle fondamental de l'école dans l'acquisition des savoirs de base, dans l'ouverture des champs des possibles, et la nécessité d'accompagner l'acquisition des savoirs de base de manière renforcée (aide à la scolarité) et d'assurer une continuité entre l'école et le hors temps scolaire, notamment en matière d'accès aux sports, à la culture et aux loisirs ;
- Une mobilisation importante des enfants dans le cadre des actions développées en proximité par les MAP, une incapacité des MAP à accueillir tous les enfants (avec un périmètre

d'action qui ne le permet pas) et un nécessaire relais par les forces vives du territoire pour favoriser l'accueil des enfants et adolescents (sports, accueil de loisirs, animateurs, etc.) ;

- La place particulière des jeunes filles dans les espaces publics et les actions développées dans les quartiers ;
- Le développement de nombreuses actions en pied d'immeuble et la difficulté à mobiliser le public de 15 à 18 ans ;
- De nombreux dispositifs existants et la nécessité de créer un lien de confiance avec les jeunes dans une logique de continuité pour permettre de mobiliser le « droit commun » ;
- L'existence de phénomènes de stigmatisation aboutissant à la discrimination à l'égard des jeunes issus des QPV ;
- La nécessité de prendre en compte les parents dans les réflexions relatives à la jeunesse.

La conception d'orientations pour les six prochaines années nécessite de **penser les évolutions des habitants dans cet espace-temps.**

Les enfants d'aujourd'hui sont les adolescents de demain, les adolescents d'aujourd'hui sont les jeunes adultes de demain, etc. Souvent, ces différentes phases de la vie sont, dans l'action publique locale, « saucissonnées », et éloignées d'une véritable logique de « parcours » permettant non pas l'addition d'actions et d'acteurs mais l'instauration d'une **logique de complémentarité et d'approche globale et intégrée.**

Ces différents constats encouragent à une évolution des pratiques des acteurs du Contrat de Ville en faveur de :

- Une meilleure **coordination des acteurs** autour d'une logique « globale » et appréhension de la jeunesse comme un parcours afin d'assurer le lien entre les différentes phases de la jeunesse ;
- Un nécessaire renforcement des projets en faveur de l'ouverture du champ des possibles ;
- Une **adaptation des offres** proposées aux jeunes et leurs parents de la naissance jusqu'à 18 ans.



C.1 Mobiliser les établissements scolaires et les équipements, en lien avec les acteurs socio-culturels du territoire

- **Poursuivre la dynamique des classes d'excellence** dans les écoles classées en REP ;
- Engager une étude d'opportunité pour la création d'une **Cité éducative** pour renforcer les dynamiques locales de coopération éducative et fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, autour des jeunes de 0 à 25 ans ;
- Renforcer les actions du **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** dans les QPV et son articulation avec le Contrat de Ville ;
- **Créer des espaces** (culture, santé, sexualité, etc.) en dehors des horaires scolaires dans les collèges et animés par d'autres acteurs que l'EN en lien avec les acteurs clés (Maisons Des Adolescents, Collectif des Syndicats et Associations Professionnels Européens anti-corruption, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues, etc.), Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, Centre de Santé sexuelle ;
- **Renforcer les liens entre l'École Internationale PACA** et les écoles pour favoriser la culture/ langue.



C.2 Renforcer l'accès aux espaces de loisirs des enfants (3/12 ans)

- Encourager les habitants des QPV à inscrire leurs enfants au centre de l'enfance en :
 - Diffusant l'offre de loisirs existante
 - Menant une réflexion relative à une meilleure adaptation des tarifs à l'accueil de loisir
- Soutenir le développement des actions culturelles, de loisirs et sportives à destination des enfants, en complémentarité des actions développées par les établissements scolaires
- Développer les espaces pour les enfants (jeux parcours de santé, etc.) et un urbanisme qui leur est plus favorable.



C.3 Prioriser l'action en direction des adolescents (11/16 ans) et de leurs parents

- Renforcer les actions d'accompagnement pour les parents (café des parents) et les soutenir dans leur fonction éducative avec une attention particulière pour les familles monoparentales ;
- Mettre en place des groupes de paroles ados et des actions visant à développer leurs compétences psychosociales ;
- Développer un programme d'animation et des lieux dédiés favorisant la mobilisation des jeunes filles.



C.4 Rendre plus accessible l'offre dédiée à la jeunesse (15/18 ans) et en faire un vecteur de mixité sociale

- **Développer les actions « hors les murs »** aux horaires adaptés : soirée, weekend et vacances ;
- **Rendre accessibles le sport, la culture, les loisirs...**

Liens avec les politiques publiques sectorielles :

- Maison des adolescents,
- prévention spécialisée,
- jeunesse du centre social,
- « la Glacière »,
- CTG
- PEDT.

Les changements attendus

ORIENTATION D : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VULNÉRABILITÉ

La philosophie de la politique de la ville est bien de permettre à tous les habitants des quartiers prioritaires d'accéder à l'ensemble de l'offre de services et d'équipements disponibles sur le territoire, afin de s'émanciper pour être acteurs de leur propre vie et de gagner en autonomie pour être pleinement citoyens de leur ville. Pour autant, de nombreuses personnes habitantes de ces quartiers, plus encore que dans le reste de la ville, peuvent être en situation de fragilité, voire de vulnérabilité, par différents facteurs, souvent cumulés (manque de ressources économiques, sociales et culturelles, illettrisme, illettrisme, problématiques de santé, manque de mobilité, etc.). Le premier des objectifs du Contrat de Ville sera donc de renforcer la capacité d'agir des habitants et pour cela d'intervenir sur les leviers en faveur de l'accès au droit commun et, en particulier, de permettre un meilleur accès à l'information.

Ces situations sociales vécues par les individus peuvent être aggravées par un isolement réel ou ressenti. Les personnes âgées sont particulièrement touchées par ces situations. Certains acteurs, en particulier les bailleurs sociaux font état de la présence dans certaines résidences de nombreuses personnes âgées en situation d'isolement, pour qui parfois l'envie de s'émanciper et de rencontrer des personnes est réelle mais freinée par des difficultés annexes comme le manque de mobilité. D'autres typologies de publics sont concernées par ces situations d'isolement ressenti, les mères qui élèvent seules leurs enfants et les adolescents notamment.

L'action du Contrat de Ville sera d'identifier ces situations d'isolement et de recenser les personnes âgées (par les bailleurs, les « séniors à domicile ») ou non qui peuvent en souffrir afin de pouvoir agir de manière plus fine. Il s'agira ensuite de développer des actions d'aller vers en s'appuyant en particulier sur les dynamiques intergénérationnelles (logique de transmission).

Dans ce cadre, il conviendra notamment de renforcer les articulations entre le CCAS, le Centre Médico-Social et le Contrat de Ville. La lutte contre les vulnérabilités et l'isolement sont des axes de travail prioritaires du Département inscrits dans le schéma enfance famille et le futur schéma de l'autonomie en faveur des personnes âgées et handicapées.





D.1 Permettre un meilleur accès à l'information et accompagner l'accès aux droits pour renforcer la capacité d'agir des habitants

- Maintenir des liens de confiance avec des **interlocuteurs en proximité** dans l'appui aux démarches et la levée des freins ;
- Soutien au développement des dispositifs d'accompagnement numérique, à la mobilisation de traducteur/interprète, à la médiation accès aux droits - MAP, permanences du CDAD.



D.2 Favoriser le lien social et l'émancipation individuelle

- Favoriser les actions intergénérationnelles :
 - Développer des actions d'échange/solidarité (ex : réseau d'échange de savoirs).
 - Renforcer la présence physique des services civiques auprès des seniors.
- Soutenir le développement des actions culturelles, de loisirs et sportives (une attention particulière sera portée aux familles monoparentales)
- Développer des espaces d'accueil :
 - Initier une réflexion pour la création d'un lieu de type Maison d'Aide à Domicile (MAD) permettant l'accueil des parents, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, des aides à domicile... pour des activités collectives.
 - Soutenir la création de lieux de convivialité (restaurant, bar), en s'appuyant notamment sur le réseau de l'ESS.
 - Initier une réflexion quant à l'habitat inclusif et partagé (ex : « EHPAD – crèche »)



Lien avec les politiques sectorielles de droit commun :

- s'appuyer sur France Service - voire création d'une antenne à La Poste,
- service dédié aux personnes âgées et isolées, en lien avec le CLSM : projet de minibus porté par le CCAS en lien avec les bailleurs,
- Actions du Centre Médico-Social/CMS,
- Pacte local des solidarités,
- Schéma de l'autonomie,
- Schéma Enfance-Famille.

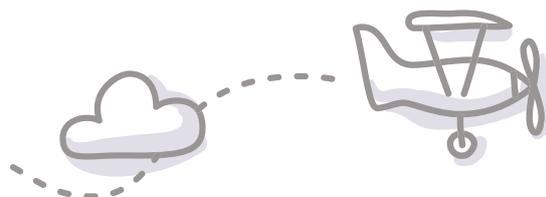
Les modalités de mise en œuvre

PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

GOUVERNANCE ET ANIMATION

Les enseignements de l'évaluation du précédent Contrat de Ville

- Un pilotage technique efficient, outillé et qui fédère
- Une dynamique de Comité de Pilotage qui ne s'est pas essouffée sur la durée du contrat
- Une dynamique de Groupes de travail techniques plus fragile en termes de fréquence



Les préconisations

- Réaffirmer la vocation de la Politique de la ville dans son approche systémique et expérimentale, complémentaire à un ciblage des politiques de droit commun
- Créer les conditions, à travers un projet de territoire, pour que le Département participe financièrement et que la Région signe le prochain contrat
- Réinventer la méthode des Comités de pilotage en développant des outils participatifs et collaboratifs et en organisant un rapprochement entre porteurs de projets et financeurs du Contrat de Ville (séminaires thématiques, journées de capitalisation et d'échanges, apports d'expertise scientifique et technique...)
- Renforcer la fonction « cheville ouvrière des coopérations » du binôme « chef de projet/délégué du Préfet »
- Recréer un Comité de programmation associant tous les signataires et consolidant, de fait, l'articulation avec le droit commun.



Les principes de gouvernance pour un pilotage renouvelé du Contrat de Ville

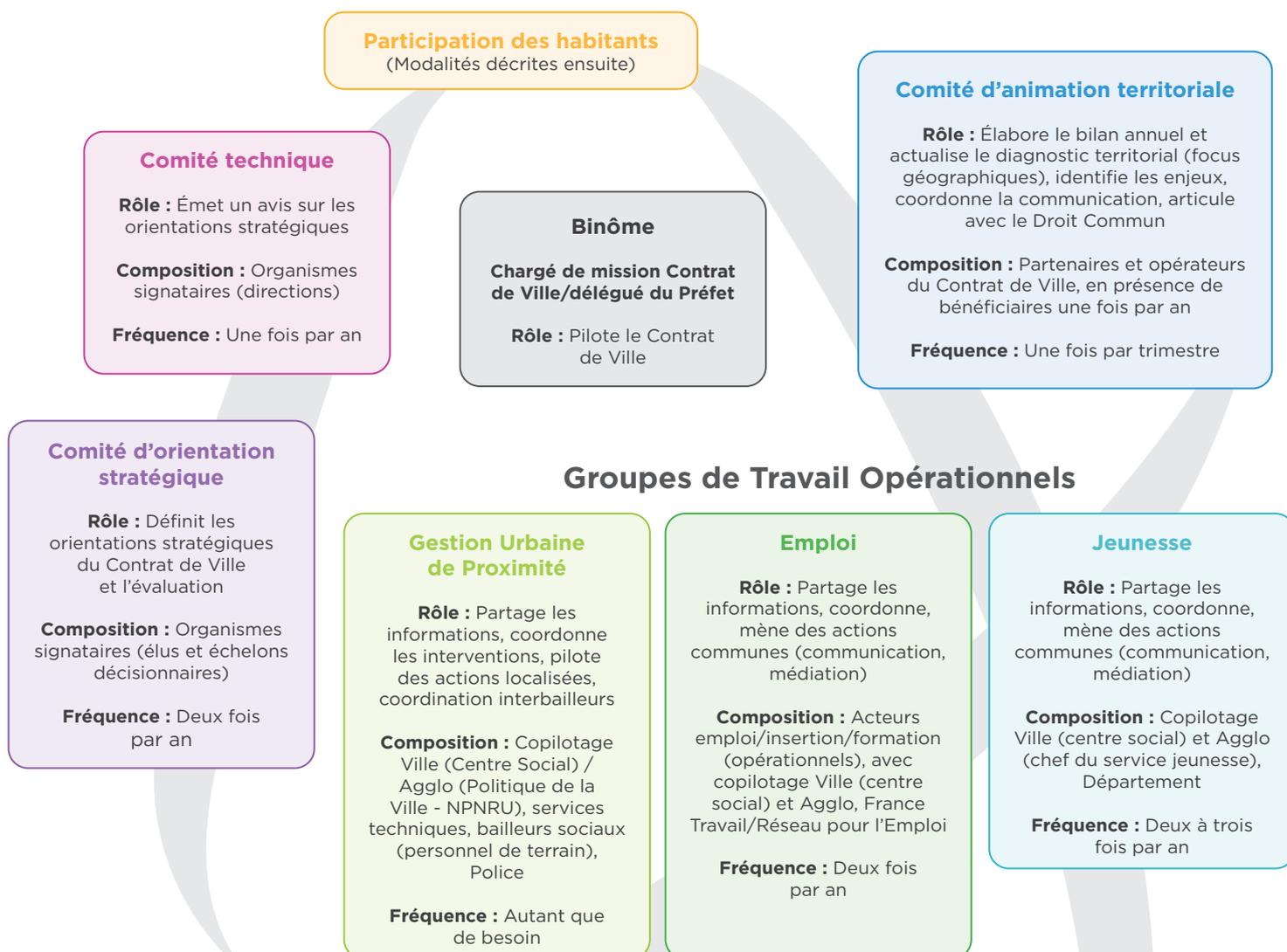
Sur la base de ces enseignements, les partenaires du Contrat de Ville s'engagent sur de nouvelles dispositions pour le pilotage et l'animation du nouveau Contrat de Ville :

- Une animation territoriale à une **échelle globale de pilotage** du Contrat de Ville pour favoriser la lisibilité et l'articulation entre les acteurs, avec des focus par QPV et un **co-pilotage délégué du Préfet/chargé de mission Contrat de Ville** ;
- Un **comité d'orientation stratégique** qui définit les axes en lien avec les politiques sectorielles et valide les orientations annuelles et la programmation du Contrat de Ville ;
- Un **comité technique** pour s'assurer de la cohérence du Contrat de Ville, qui analyse les dossiers et émet un avis sur la programmation annuelle ;
- Un **comité d'animation territoriale**, espace de coordination partenariale opérationnelle (en présence des animateurs, des éducateurs, des médiateurs...), qui fait la synthèse des groupes de travail thématiques ;

- **Des groupes de travail opérationnels** qui mobilisent les acteurs de terrain, en contact au quotidien avec les habitants et bénéficiaires, et avec les acteurs locaux, dans l'objectif d'être au plus près des problématiques du territoire et des habitants et de coordonner les actions « en direct » par l'interconnaissance.
Une logique de copilotage Ville/DLVAgglomération est, à ce stade privilégiée.
- **Emploi** (en lien avec le Réseau pour l'Emploi et France Travail) pour partager les informations et disposer d'une vision collective des actions de chacun, communiquer conjointement sur les dispositifs en ciblant les publics prioritaires. Il permettra également d'intégrer de nouveaux acteurs et d'alimenter l'appel à projets annuel.

- **Jeunesse** pour renforcer l'inter-réseau, partager les actualités, croiser les projets.
- **Gestion Urbaine de Proximité** du quotidien adaptée aux actualités et aux besoins du territoire, qui met en œuvre le travail inter-bailleurs à renforcer sur ce nouveau Contrat de Ville.
- **L'Accès aux droits, sans faire l'objet d'un groupe de travail formel, sera traité dans le cadre du renforcement des relations et articulations entre les DGA de la ville de Manosque et de DLVAgglomération.**

Le schéma fonctionnel de la nouvelle gouvernance du Contrat de Ville



Les modalités de mise en œuvre

Un calendrier annuel type

| Période | Octobre / Novembre | Novembre | Janvier | Février | Mars | Avril / Mai | Juin | Septembre |
|--|---|---|---|--|---|--|------------------------------|-----------------------------------|
| Instance d'animation et de pilotage | Comité animation territoriale Bilan et évaluation avec le focus bénéficiaires et préparation de l'appel à projets | Comité d'orientation stratégique | GT Emploi GT Jeunesse | Comité technique | Comité d'orientation stratégique | Comité animation territoriale Mise en commun des dispositifs, actions, programmer l'aller vers/ communication et modalités de diffusion, articulation et fléchage vers le droit commun | GT Emploi GT Jeunesse | Réunion des adultes relais |
| Lien avec la programmation | | Lancement de l'appel à projet | Dépôt des actions - Instruction des services et de l'État | Émission d'un avis du comité technique | Validation | | | |

LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'évaluation finale du Contrat de Ville a dressé un bilan en demi-teinte de « l'expérience des Conseils Citoyens, qui illustre les limites de la démocratie participative : faible reconnaissance politique, injonction participative et poids de la fonction (rôle d'interpellation voire d'opposition, expertise technique, engagement à long terme, etc.) ». À certains égards le Conseil Citoyen s'apparente à « une offre de participation trop institutionnelle et peu génératrice d'une dynamique citoyenne » alors même que le territoire dispose d'un « fort potentiel de démocratie participative à développer ».

Aussi, l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » du 4 janvier 2024 précise :

« les contrats de ville devront donc prévoir un volet « participation citoyenne » constituant le cadre formel de concertation de leur mise en œuvre garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat. Ainsi le rôle des habitants au sein des instances de gouvernance de la politique de la ville devra être précisé pour permettre à ceux qui s'engagent de connaître le niveau de participation attendu (information, consultation, concertation, codécision, selon les thématiques). Cette exigence est la base d'une participation constructive. »

Les partenaires du Contrat de Ville s'engagent à impliquer les habitants dans la mise en œuvre du Contrat de Ville selon plusieurs principes :



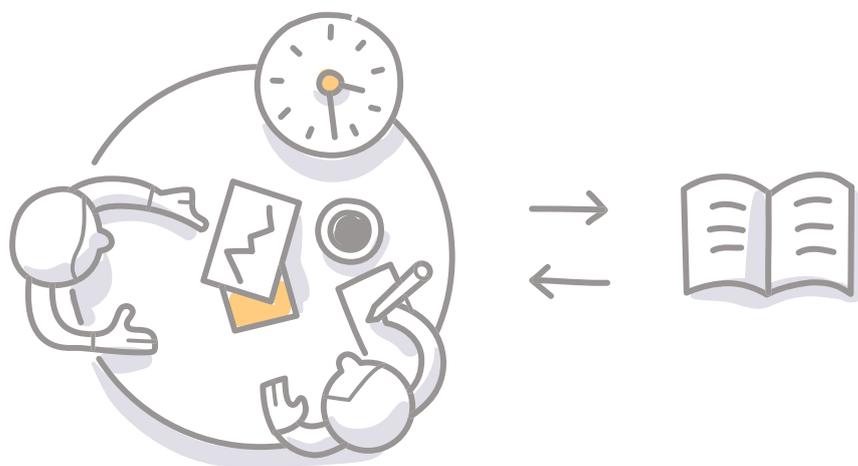
- 1 Le **budget participatif** expérimenté dès 2025 dans les QPV avec une enveloppe de crédits fléchés par la Ville de Manosque au titre du Droit Commun, **et le Fonds de Participation des Habitants** existant sont les outils permettant **d'impliquer** les habitants dans la proposition et la mise en œuvre d'aménagements et d'actions.
- 2 Les bénéficiaires des actions seront impliqués annuellement pour **l'évaluation** du Contrat de Ville à l'occasion d'un **« focus groupe »** à l'échelle des espaces de l'animation territoriale. Les opérateurs s'engageront, dans ce cadre, à mobiliser des bénéficiaires de leurs actions. Leurs contributions seront prises en compte pour la préparation de l'appel à projet annuel.
- 3 Une **« enquête de terrain »** dans une logique **« d'aller vers »** sera organisée annuellement en s'inspirant du format mis en œuvre à l'occasion de la **concertation citoyenne** préalable à l'élaboration du Contrat de Ville pour partager avec les habitants le bilan de l'action publique et engager une démarche prospective.
- 4 Les partenaires veilleront à **consulter les habitants des QPV** sur des projets les concernant, notamment en matière d'aménagement du territoire.
- 5 Une réflexion est à initier quant à la reconfiguration d'un **Conseil Citoyen, notamment dans le cadre d'un déploiement des Comités d'Intérêt de Quartier.**

LA MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

Le Contrat de Ville vise à mobiliser en premier lieu les moyens dits de « droit commun » pour agir en direction des habitants des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, les signataires s'appuieront notamment sur les politiques publiques stratégiques à l'œuvre sur le territoire et articuleront leurs actions avec celles du Contrat de Ville.

Les dispositifs et politiques sectorielles concernées par la mise en œuvre du Contrat de Ville ont été ciblées pour chacune des quatre orientations du Contrat de Ville.

Aussi pour chacun des signataires, une déclinaison sera précisée dans la 1^{re} année de la mise en œuvre du Contrat de Ville.



Les modalités de mise en œuvre

LES MOYENS D'INTERVENTION POUR RENFORCER L'ACTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE

L'appel à projets annuel du Contrat de Ville

Les partenaires du Contrat de Ville s'appuieront sur la programmation annuelle d'actions co-financées dans le cadre de crédits spécifiques par les partenaires. Les financements sont précisés selon les modalités suivantes.

En lien étroit avec les orientations préalablement présentées et notamment dans l'objectif de favoriser une logique de « parcours », il conviendra dès lors pour les porteurs de projet de démontrer :

- En amont, la pertinence de l'action au regard des **attentes et des besoins des habitants**
- En quoi l'action s'inscrit comme un levier pour « **amener vers** » le « droit commun » (équipements, pratiques, dispositifs, etc.) et de préciser les modalités d'articulation avec les équipements/structures du territoire qui deviennent, de fait, des partenaires à part entière de l'action. Un indicateur renseigné dans le bilan annuel de l'action devra permettre d'objectiver cette ambition.
 - Plus précisément les actions en direction des jeunes devront être travaillées dans la mesure du possible en cohérence avec les établissements scolaires ;

- Dès lors que l'action vise à être développée sur le territoire, les opérateurs devront prendre un contact préalable avec l'équipe en charge de la politique de la ville ;
- Les actions culturelles, sportives et de loisirs veilleront par ailleurs à faire le lien avec les acteurs de type médiathèque, théâtre, club de sport...

L'équipe de la politique de la ville veillera à favoriser les mises en lien et articulations entre opérateurs et représentants des politiques publiques sectorielles, équipements, associations, etc. ; ceux-ci intervenant ou étant présents sur le territoire.

Les opérateurs retenus dans le cadre de la programmation s'engageront à mobiliser des bénéficiaires des actions pour l'évaluation annuelle du Contrat de Ville.

La complémentarité avec les politiques publiques sectorielles :

Les dossiers de programmation sont analysés en première lecture en lien avec les directions sectorielles des collectivités, des services de l'État et des partenaires associés (CAF, France Travail, etc.) pour s'assurer de la cohérence avec les politiques publiques menées par ces dernières.



Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)

Dans un objectif de sécurisation des opérateurs pour favoriser cette logique de parcours, les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) seront progressivement développées en fonction de critères évalués collectivement lors des comités techniques, notamment autour de projets structurants du territoire comprenant à minima le Fonds de Participation des Habitants, le soutien à l'accès aux droits, l'accompagnement de la jeunesse.

Les principaux dispositifs complémentaires

En complément de la programmation annuelle, les partenaires mobiliseront d'autres crédits dits spécifiques.

- **Le dispositif adultes-relais** vise à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les relations entre les habitants et les services publics. Leur connaissance fine des acteurs du territoire, leur aptitude à toucher les personnes isolées par une démarche d'aller vers, et leur position de tiers extérieur impartial leur permettent de renouer le dialogue entre les personnes ou entre les personnes et les institutions. En outre, ce dispositif financé par l'État, permet à des habitants des QPV d'accéder à un emploi et de profiter d'un parcours de formation.

13 médiateurs en poste d'adultes-relais interviennent sur le territoire manosquin. Ils sont en poste au sein des collectivités, des bailleurs sociaux et des associations.

- **L'appel à projet quartier d'été** mis en place durant l'été 2020 est aujourd'hui pérennisé. Il s'adresse en priorité aux jeunes de 12 à 25 ans des quartiers prioritaires tout en favorisant l'implication des jeunes filles et des femmes. Il repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de l'été :

- un temps de respiration, de divertissement et de découverte,
- un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Les actions proposées, portées par des associations ou des collectivités peuvent être :

- des rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes ;
- des activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes ;
- des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles, souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

- **L'appel à projets VVV**, programme partenarial entre la CAF et l'État permet à des jeunes de 11 à 18 ans, prioritairement issus des quartiers relevant de la politique de la ville et ne partant pas en vacances, de bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. Ce dispositif a pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté active et du sentiment d'appartenance à la Cité et s'inscrit dans différentes politiques sectorielles : protection de l'enfance et de la jeunesse et prévention de la délinquance.

- **Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation** destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et de la radicalisation et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville. Le FIPD permet le financement d'actions de prévention de la délinquance et, depuis 2016, d'actions de prévention de la radicalisation en association avec les collectivités locales et le milieu associatif.

- **Les Emplois Francs** permettent à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Le dispositif est prolongé pour tous les contrats signés entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2024. Le délai de transmission de la demande est réduit à 1 mois. En 2022, 33 emplois francs avaient été signés.

- **L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :** les bailleurs, notamment Familles et Provence et H2P, préciseront en lien avec l'État et la Ville, les modalités mises en œuvre dans le cadre de l'abattement TFPB avant le 31 décembre 2025 dans une convention annexée au Contrat de Ville. Il s'agira notamment pour les bailleurs de :

- Faciliter l'organisation d'actions au sein de leurs résidences (espaces extérieurs ou mise à disposition de locaux) ;
- Travailler à la mise en connexion des résidences avec le reste de la ville en s'inscrivant pleinement dans des dynamiques d'aménagement ;
- Favoriser *l'aller vers*.

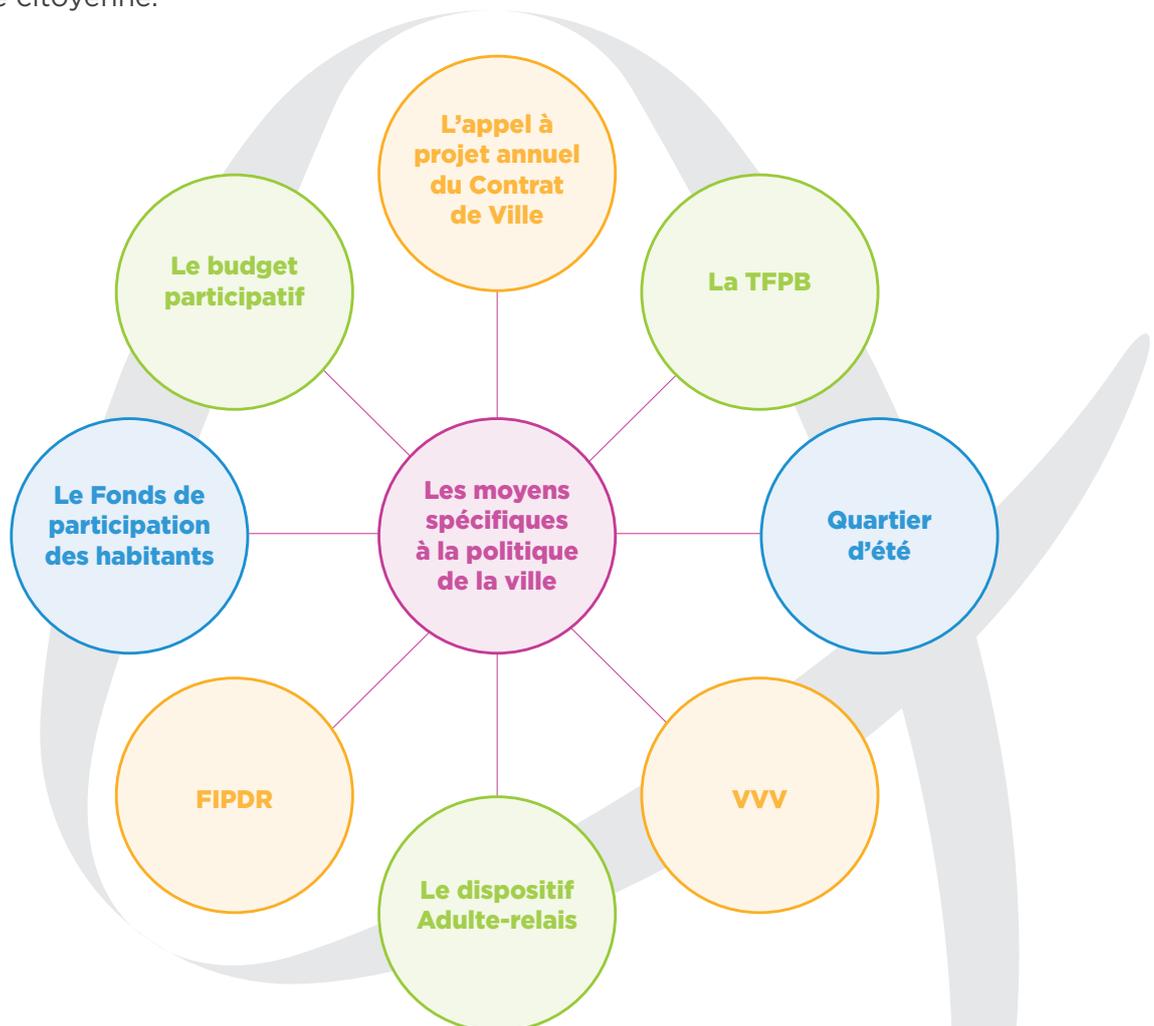
Les modalités de mise en œuvre

- **Le Fonds de Participation des Habitants :**

Le FPH est un fonds dédié à l'appui et au soutien d'initiatives locales portées par les habitants et habitantes des QPV. Le but des FPH est « de permettre la mise en responsabilité des habitants et des associations par un mode de financement souple et rapide d'actions portées par eux en soutenant leurs initiatives sur des fêtes de quartier, des manifestations culturelles ou sportives, des sorties, des formations de bénévoles ou d'habitants, des actions de gestion urbaine de proximité, sans que cette liste soit exhaustive » (avis CNV 2016). Le Fonds de Participation a démontré son intérêt dans le cadre du précédent Contrat de Ville, notamment avec l'appui du centre social. L'ambition portée collectivement dans l'objectif d'émancipation individuelle et collective est de maintenir le soutien financier au FPH tout en veillant à mettre en adéquation des moyens d'accompagnement dont on sait qu'ils sont un levier fondamental pour animer et maintenir une dynamique citoyenne.

- L'expérimentation du soutien aux initiatives habitantes avec un dispositif du type « **Budget participatif** » développé annuellement sur un périmètre ciblé (à l'échelle d'une résidence, d'un secteur, d'un QPV) et permettant notamment de financer en investissement des propositions d'équipements/aménagements renforçant l'amélioration et l'animation du cadre de vie.

À l'instar de nombreux budgets participatifs, et en lien avec l'orientation B, il pourrait notamment être mentionné la nécessité de proposer des projets intégrant pleinement les enjeux de transition écologique.





Les modalités de suivi et d'évaluation

L'évaluation est un enjeu central pour les partenaires du Contrat de Ville. Outil au service de l'amélioration continue de l'action portée collectivement, l'évaluation est à concevoir comme un outil d'aide à la décision pour s'assurer que les actions mises en œuvre produisent les changements attendus pour les habitants et pour le territoire. Le processus développé visera **à 3 ans, en 2027, à produire une évaluation à mi-parcours des projets de quartiers et du Contrat de Ville** afin de réajuster la stratégie mise en œuvre. Annuellement, l'équipe politique de la ville produira un rapport de suivi et de bilan :

- alimenté par
 - les bilans quantitatifs des opérateurs ;
 - les groupes de travail ;
 - le comité d'animation territorial dont le « focus habitants » ;
 - l'enquête annuelle auprès des habitants ;
- présenté au Comité d'orientation stratégique, et validé par ce dernier ;

Parce que le Contrat de Ville vise à améliorer les conditions de vie des habitants et le renforcement de leur pouvoir d'agir, une **mesure d'impact** sur des actions ciblées (notamment en lien avec le CPO), pourra être décidée par le comité d'orientation stratégique.

Enfin, à l'occasion de l'élaboration des projets de quartier, les modalités d'atteinte des objectifs déclinés dans le Contrat de Ville seront précisées grâce à un plan d'actions et des indicateurs.



Signataires

ÉTAT



Le Préfet

Le Préfet


Marc CHAPPUIS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DLVAGGLO



Le Président



COMMUNE DE MANOSQUE



Le Maire



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



La Présidente
ou son représentant

La Présidente du Conseil départemental


Eliane BARREILLE

BAILLEURS SOCIAUX



famille &
provence
SOLUTIONS D'HABITAT

Famille & Provence,

Le directeur général ou son représentant,

Le Directeur Général,
Grégoire CHARPENTIER



Habitations de Haute Provence,

Le directeur général ou son représentant,

Unicil 

Groupe ActionLogement

Société HLM Unicil,

Le directeur général ou son représentant,

L. GUIBERT
par délégation de P. PINATEL.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES



ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
des Alpes-de-
Haute-Provence

Le Directeur

ou son représentant

MISSION LOCALE



Mission Locale
Alpes de Haute Provence
Provence-Alpes Côte d'Azur

Le Président

ou son représentant

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT



Chambre
des
Métiers
et de l'
Artisanat
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

ou son représentant

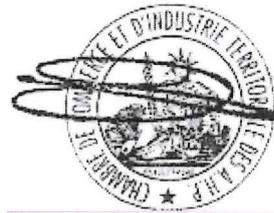
Yannick MAZETTE
Président

Signataires

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



**Le Président
ou son représentant**



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION



**Le Directeur régional
ou son représentant**

Thierry BAZIN
Directeur Régional Adjoint
Direction du développement
Commercial et Territorial

FRANCE TRAVAIL



**Le Directeur territorial
ou son représentant**

Laurence GUILLAMAUD
Directrice d'Agence

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ



**Le Directeur départemental
ou son représentant**

**Délégation Départementale
des Alpes de Haute-Provence
ARS PACA
Rue Pasteur - CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS CEDEX**

BPI FRANCE



**Responsable création entrepreneuriat
ou son représentant**

MSA



**Directeur adjoint MSA Alpes-Vaucluse
ou son représentant**

MSA ALPES VAUCLUSE
1, Place des Maraichers
CS 60505
84056 AVIGNON CEDEX 9

36

La synthèse de la concertation citoyenne menée en juin/juillet 2023

38

La synthèse des enjeux issue de l'atelier territorial de novembre 2023

40

Le panorama des dispositifs Emploi/Insertion/Formation issu du Groupe de travail emploi de Janvier 2024

42

La contribution de la MSA

43

La contribution de l'Agence Régionale de Santé

44

La contribution de BPI France

46

La contribution du Département des Alpes-de-Haute-Provence

LA SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION CITOYENNE MENÉE EN JUIN/JUILLET 2023



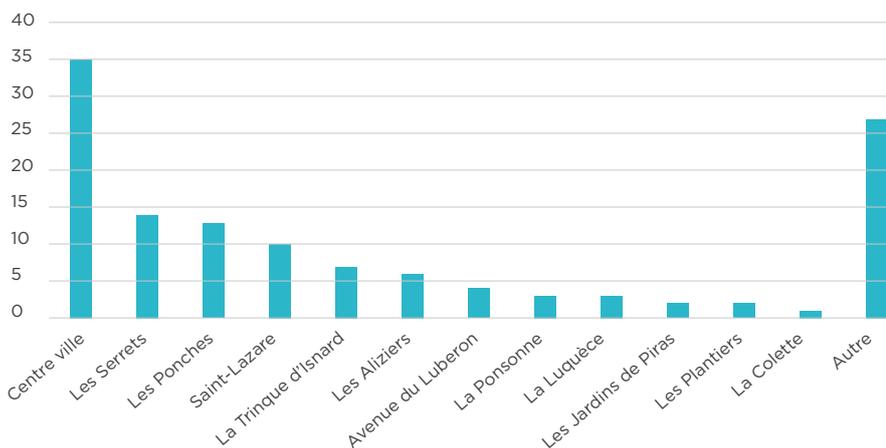
Synthèse de la concertation citoyenne réalisée en juin/juillet 2023 à Manosque dans le cadre de la nouvelle contractualisation « Engagements Quartiers 2030 »

Enquête réalisée auprès de 137 habitants

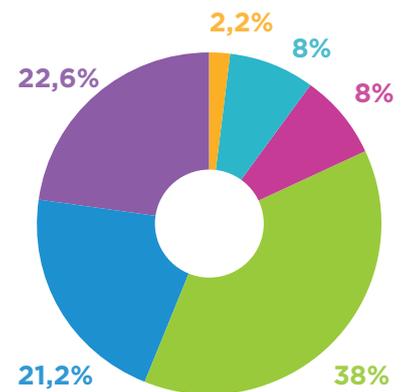
Éléments à prendre en compte :

- La concertation se poursuit et sera élargie aux nouveaux périmètres dès que ceux-ci seront définitivement validés par l'ANCT.
- Un nombre significatif d'habitants du centre-ville a été concerté alors que le périmètre devrait sortir des QPV.
- La catégorie "Autre" dans le quartier de résidence est sur-représentée par rapport aux autres quartiers identifiés.
- Beaucoup d'habitants n'ont pas répondu au questionnaire dans son intégralité ou alors ont choisi la case "ne se prononce pas" ou "autre".
- Les questions 5,6 et 7 étaient des questions ouvertes.

Dans quel quartier résidez-vous ?



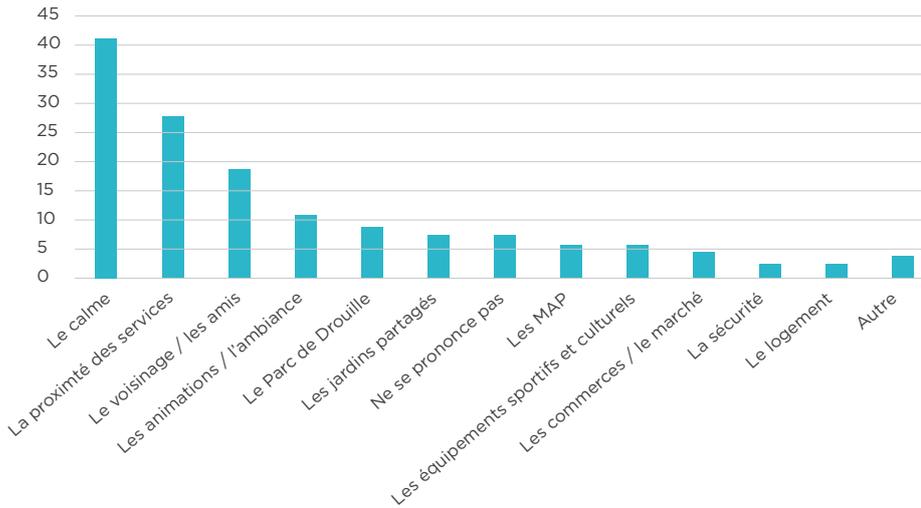
Quel âge avez-vous ?
137 personnes



Vous êtes ?
137 personnes

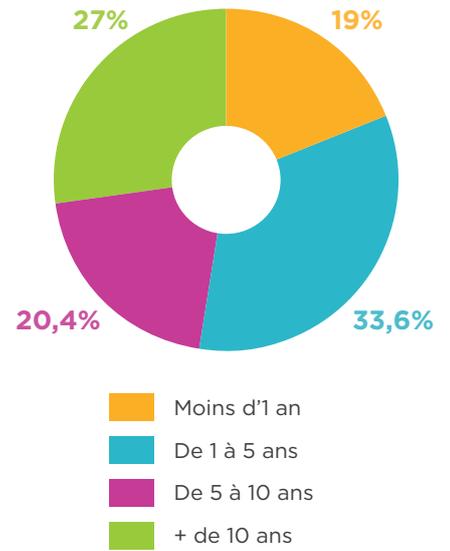


Ce que vous préférez dans votre quartier

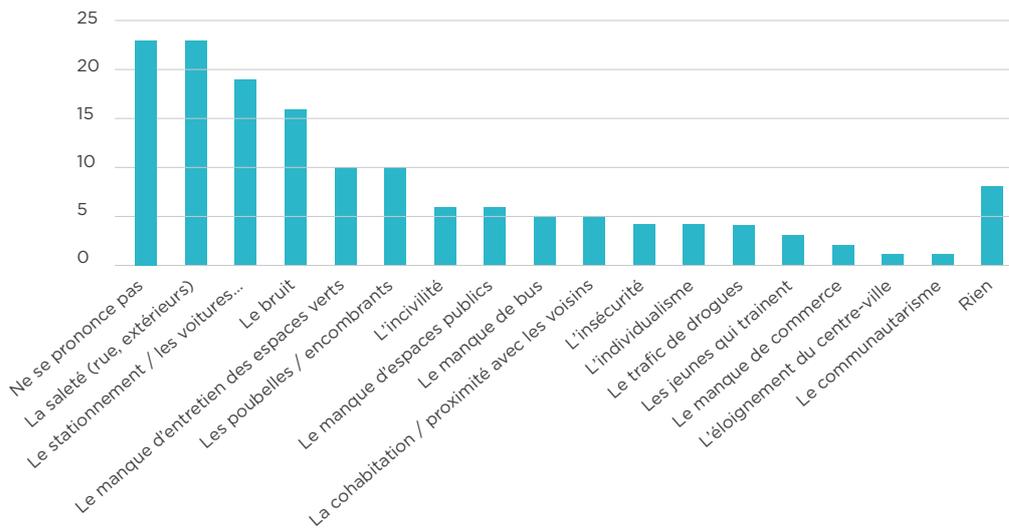


Depuis combien de temps habitez-vous dans le quartier ?

137 personnes



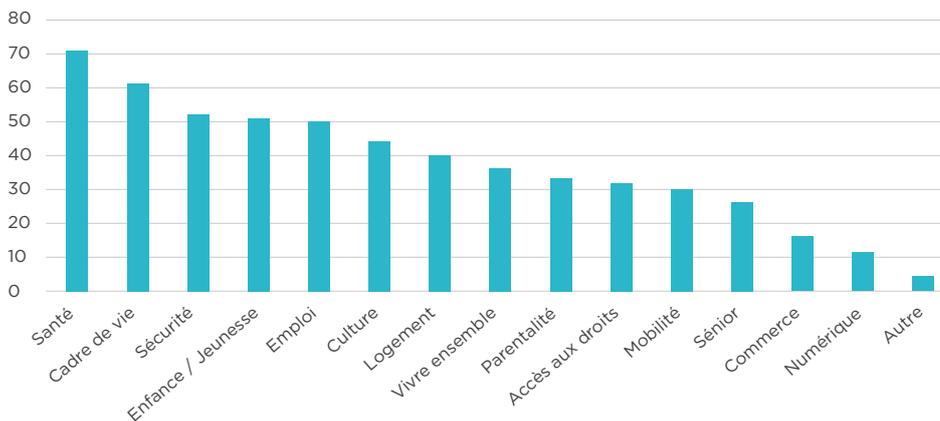
Ce que vous aimez le moins dans votre quartier



Si vous aviez un projet / Une idée pour votre quartier

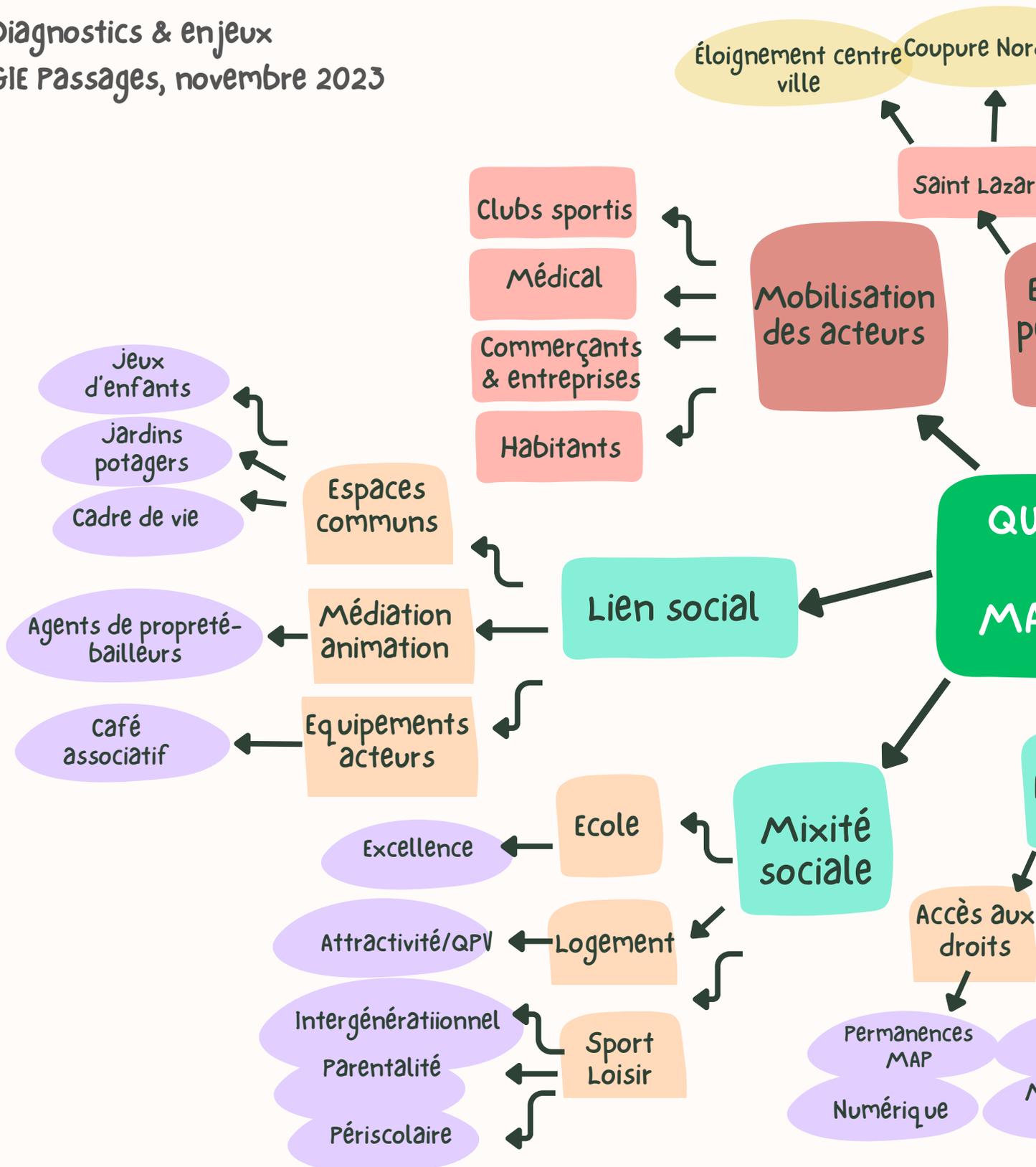


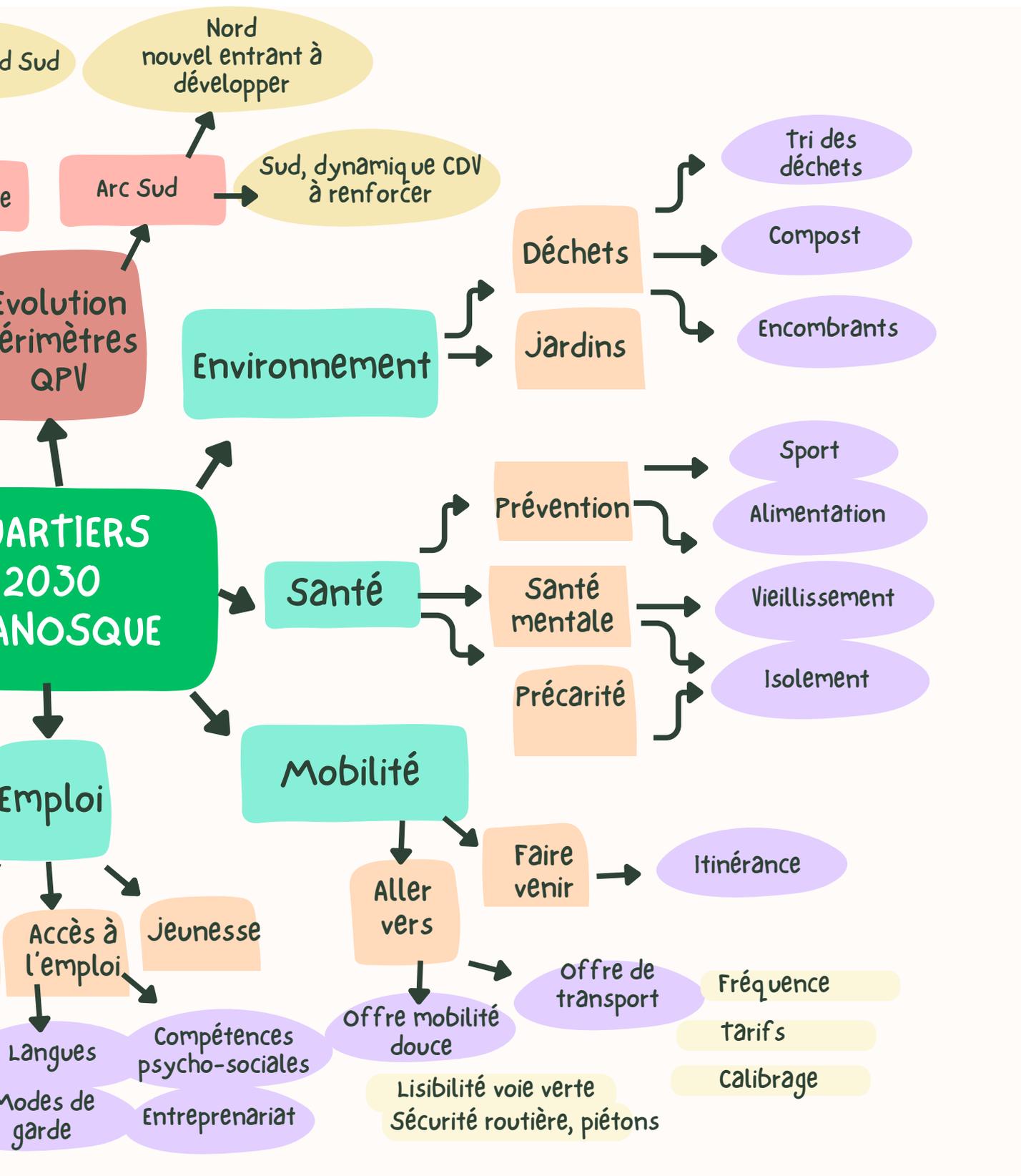
Quelles seraient vos priorités pour améliorer le quotidien des habitants



LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ISSUE DE L'ATELIER TERRITORIAL DE NOVEMBRE 2023

Diagnostics & enjeux
GIE Passages, novembre 2023





LE PANORAMA DES DISPOSITIFS EMPLOI/INSERTION/FORMATION

Issu du Groupe de travail emploi de Janvier 2024

Dispositifs et actions emploi/insertion/formation sur le territoire (tous publics)

CRÉATION D'ENTREPRISE

- Initiatives Alpes Provence* : dispositif d'aide aux créateurs issus des QPV pour finaliser leur projet
- Cité Lab' # : accompagnement à l'entrepreneuriat
- IAP : accompagnement à la création d'entreprise
- Café Cré'ation dans les MAP (2/an)

Acteurs : Ass. EGEE (bénévoles retraités), Boutique de Gestion, Ass. ADIE

AIDES À L'EMPLOI

- Objectifs plus* (clause insertion sociale)
- Les emplois francs* : subvention aux entreprises qui embauchent un demandeur d'emploi
- Les adultes-relais*

COMMUNICATION

- DECLIC Manosque : 1 page Facebook qui compile les opportunités d'insertion, formation, emploi proposées par les acteurs locaux (centre social)
- Forum Mon Agglo pour l'emploi (3 jours)
- Forums développés par PE
- Places de l'emploi

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- Accompagnement des bénéficiaires RSA et travailleurs indépendants en RSA avec partenariats (ECE Malijai, EGEE, etc.)
- Declic insertion : accompagnement renforcé des personnes en RSA, animation ISP (ateliers collectifs, événementiel, déclic challenge : mai 2024 alternance)
- Dispositif Territorial Accompagnement. DTA* : accompagnement insertion pro des femmes renforcé par un conseiller France Travail dédié
- ID'EES Interim : Agence d'interim conventionnée pour l'accompagnement à l'insertion avec placement en entreprise
- Inter'IMM (Ligue de l'enseignement) « entreprise virtuelle »
- Asso. intermédiaires : AILE (ligue de l'enseignement), PVS laser #

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

pour les personnes éloignées de l'emploi

- CDD d'insertion avec accompagnement socio-professionnel
- Chantiers d'insertion

Acteurs : Ressourcerie Haute Provence, Isatis, Brigade nature

ACCÈS À L'EMPLOI

- Convention France Travail et Conseil Départemental
- Permanences France Travail au Centre Social en binôme avec la médiatrice accès aux droits
- Prestations d'accompagnement à l'emploi et au projet achetées par France Travail
- Conseiller France Travail dédié*
- Ateliers de détection de potentiel sur les secteurs qui recrutent

FORMATION

Formations France Travail (AFC)

LEVÉE DES FREINS

Permis solidaires (nos routes solidaires)

* Public QPV

Financement Politique de la Ville

Dispositifs et actions emploi/insertion/formation sur le territoire (jeunes < 26 ans)

CRÉATION D'ENTREPRISE

- Coopérative Jeunesse de Service CJS (16/18 ans portée par le Centre Social - FPH) #
- Coopérative Jeunes Majeurs CJM (coop Mozaïc - service jeunesse DLVAgglo) #

FORMATION

- Cadets de la République (Police nationale)
- Les bourses Talents (Fonction Publique concours cat. A)
- École de la 2^e chance avec formatrice FLE

DÉCOUVERTE, APPRENTISSAGE

- Service civique
- Mon stage de 3^e
- Actions ANCT pour les stages 3^e*
- Stages de découverte des métiers à partir de la 4^e pendant les vacances (CMA)
- Les entreprises s'engagent PAQTE : 50 entreprises du 04 s'engagent à recevoir des stagiaires de 3^e de QPV notamment
- CAD :
 - Entretien individuel à l'orientation
 - Trouver une entreprise pour mon apprentissage
 - Atelier CV

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

- Mission Locale :
 - Atelier de préparation IME
 - Immersions en entreprise
 - Accès à l'information
 - Ateliers vie sociale (permis de conduire, mobilité, santé, logement, discriminations)
- Accompagnement renforcé vers l'emploi Contrat Engagement Jeunes / Mission Locale - France Travail avec sécurisation financière (accompagnement global)
- Mobilisation / prescription formations Contrats aidés IAE Emplois francs
- Information Jeunesse DLVAgglo avec le Point Information Jeunesse de Manosque (MJC)
- Espace Jeune Centre social : ateliers thématiques (stage, BAFA, Permis)

ALLER VERS *

- Repérage jeunes pour accès Contrat Engagement Jeune
- Prévention spécialisée
- Permanences Mission Locale au Centre social

COMMUNICATION

- Studio Lab'onid
Relais d'informations par des jeunes à d'autres jeunes via leurs réseaux sociaux

* Public QPV

Financement Politique de la Ville

CONTRIBUTION DE LA MSA AU CONTRAT DE VILLE 2024-2030



Priorités et contribution de la MSA Alpes Vaucluse

La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Alpes Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son plan d'action sociale 2021-2025, d'inscrire son intervention dans la politique de la ville, selon les axes suivants.

La famille, l'enfance et la jeunesse :

- Aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Aide à la fonction parentale et aux liens familiaux ;
- Soutien à la réussite scolaire ;
- Prévention santé, dont les actions autour de l'alimentation ;
- L'implication des jeunes durant leur temps libre dans leur environnement social et citoyen.

Les publics en insertion socio-professionnelle :

- Lever les freins à l'accès à l'emploi (mobilité, employabilité, maîtrise de la langue française, santé...).

L'accès aux droits, pour l'ensemble de ses ressortissants, tant au niveau administratif qu'au niveau de la santé et/ou d'autres droits fondamentaux.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de territoire, la MSA inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- Sa présence sur le département avec ses accueils décentralisés et les techniques d'intervention territoriale de ses Agents de Développement Social locaux ;
- Ses dispositifs de droit commun et sa politique d'action sociale ;

- En direction des familles et des jeunes : la contractualisation avec la collectivité (Contrat Territorial Global), le financement des structures d'animation de la vie sociale globale, la valorisation de l'Appel à Projet Jeunes, les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, sa politique vacances, le paiement des prestations de services uniques, ordinaires et/ou spécifiques ;
- Le partenariat avec son réseau associatif en direction du public fragilisé et/ou en insertion socio-professionnelle ;
- Les différents programmes de prévention santé afin de permettre aux bénéficiaires d'être acteurs de leur santé.

Le public des seniors :

- Lutte contre l'isolement ;
- Prévention de la perte d'autonomie.

Par un examen au cas par cas, la MSA se prononcera sur les projets nouveaux et innovants susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits en direction des ressortissants et ce dans la limite des moyens financiers alloués.

Elle conditionnera sur la durée du Contrat de Ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels précisant le nombre de ressortissants et/ou allocataires bénéficiaires et garantissant la pertinence de l'action ainsi que sa plus-value.

La MSA sera partie prenante de toute démarche de diagnostic et d'évaluation du Contrat de Ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et des conditions de vie de leurs habitants.

CONTRIBUTION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AU CONTRAT DE VILLE 2024-2030



Contribution générale de la Délégation départementale au document de travail relatif au Contrat de Ville de DLVAgglo

La Délégation départementale de l'Agence régionale de Santé PACA des Alpes-de-Haute-Provence (DD ARS 04) remercie le travail réalisé par les services de l'État et Durance Luberon Verdon Agglomération pour la qualité du document de travail proposé.

Elle salue la présence du CLSM et le lien indispensable souligné avec le Contrat de Ville. L'objectif commun de la ville de Manosque et de la DD ARS 04 d'aboutir à sa création dès 2024 permettra de donner corps – dans le champ de la santé mentale – au lien de proximité avec les habitants des quartiers politique de la ville, notamment en renforçant la coordination des acteurs dans l'accompagnement des parcours des usagers manosquins présentant un cumul de fragilités, mais également en permettant de projeter des actions de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Par ailleurs, la DD ARS 04 propose aussi de renforcer son implication dans les quatre grandes orientations du Contrat de Ville :

- dans le champ de l'emploi où la santé est identifiée comme l'un des principaux freins périphériques des personnes les plus éloignées de l'emploi, mais également travailler sur les Jeunes décrocheurs souvent confrontés à de la souffrance psychique et à des risques de basculement dans les addictions ;
- dans l'amélioration du cadre de vie où la dynamique d'aménagement du territoire lancée par la Ville de Manosque répond aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé ;
- dans la volonté de donner aux jeunes de moins de 26 ans les moyens de s'émanciper à tous les niveaux, où le déploiement de programmes de développement des compétences psycho-sociales contribuera à la réussite de cet objectif ;
- dans la lutte contre toutes les formes de vulnérabilité auprès de publics que le ministère de la Santé a l'habitude d'accompagner.

À cet effet, la DD ARS 04 souhaite intégrer les groupes de travail opérationnels, notamment l'emploi et la jeunesse.



CONTRIBUTION DE BPI FRANCE AU CONTRAT DE VILLE 2024-2030



Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN

Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPÉCIFIQUES

Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa⁴.

15 briques de solutions

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.

4. Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutée et d'emplois en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité, soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Émergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.

- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE AU CONTRAT DE VILLE 2024-2030



Contribution générale

Chef de file de l'action sociale, le **Département**, signataire du précédent Contrat de Ville, a participé aux différents groupes de travail liés à l'élaboration de ce nouveau contrat.

L'ambition portée par la commune de Manosque et la communauté d'agglomération est partagée afin d'établir une stratégie en matière d'accompagnement social, sociétal et économique des habitants des quartiers prioritaires de la ville de Manosque.

Le Département entend ainsi apporter son soutien à la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire, et à l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

S'agissant de l'orientation visant à permettre, à chacun, un accès à un emploi, une formation, un dispositif d'insertion, le Département se mobilisera aux côtés de DLVAgglo, en développant sa politique d'insertion et d'emploi volontariste. Dans ce cadre, le **Programme départemental pour l'insertion et l'emploi** pourra être sollicité autour de 3 volets :

- **favoriser le retour à l'emploi durable**, au travers du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux initiatives territoriales,
- **accompagner la levée des freins** liés à la mobilité, frein périphérique majeur pour le retour à l'emploi et l'insertion,
- **mieux répondre aux besoins des jeunes** en matière d'insertion, de qualification et d'emploi.

De plus, le Centre Médico-Social (CMS) de Manosque contribuera à mettre en œuvre les orientations issues de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 dans le cadre

de l'accompagnement global et renforcé des allocataires du RSA, en lien avec France Travail, et au travers d'expérimentations ciblées visant à favoriser le retour à un emploi durable et la sortie du dispositif du RSA. De façon plus générale, le centre médico-social poursuivra son implication dans le soutien et l'accompagnement des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité.

Le **Programme départemental d'action sociale (PDAS)** pourra aussi être mobilisé sur les actions visant à :

- contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire, au travers du soutien aux épiceries sociales et solidaires et aux associations caritatives ;
- favoriser l'accès et le maintien dans un logement adapté pour les personnes défavorisées ;
- soutenir les initiatives territoriales d'action sociale, au bénéfice des allocataires du RSA ainsi que des personnes vulnérables et en précarité.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille, les orientations départementales contenues dans le schéma enfance-famille permettront de contribuer à :

- **renforcer les actions d'accompagnement pour les parents** et les soutenir dans leur fonction éducative avec une attention particulière pour les familles monoparentales,
- poursuivre le **cofinancement de la prévention spécialisée et de la médiation sociale aux abords des collèges** en lien avec la commune de Manosque,
- contribuer aux actions de prévention et de protection de l'enfance,
- poursuivre le financement des structures visant à lutter contre les discriminations et les violences intrafamiliales,
- soutenir les **actions de parrainage et d'accompagnement à la scolarité**.

Enfin, au travers de son action sociale et médico-sociale, le Département partage l'ambition de lutter contre toutes les formes de vulnérabilité. Le **schéma départemental de l'autonomie** en faveur des personnes âgées et handicapées constituera également un outil permettant de soutenir les actions visant à :

- lutter contre l'isolement ;
- permettre l'accès aux droits et à la santé ;
- offrir un lieu d'accueil de proximité pour informer, orienter et faciliter les démarches ;
- maintenir et développer l'accueil des personnes âgées en résidence autonomie ;
- cofinancer des actions permettant de favoriser le bien vieillir et lien social, et de soutenir les proches aidants grâce à la conférence des financeurs.

En conclusion, le Département apportera sa pleine contribution à la mise en œuvre du Contrat de Ville et mobilisera ses services et les dispositifs, schémas et programmes visant à soutenir les actions en faveur des habitants.





DLV Agglo
HÔTEL D'AGGLOMÉRATION
Place de l'hôtel de ville
04100 MANOSQUE

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

04 92 70 34 00

quartiers2030



famille & provence
SOLUTIONS D'HABITAT

